



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Document d'Objectifs Natura 2000 « FR4112000 - Plaine et Etang du Bischwald »



RECUEIL ADMINISTRATIF
1^{er} décembre 2010

Auteurs :
Anne BARTH/Corinne MANGEL

Sommaire

- Calendrier des réunions et les différents acteurs du site
- Réunion du Comité de Pilotage
- Réunion Groupe du Travail « Charte Natura 2000 »
- Réunion Groupe du Travail « Agriculture »
- Réunion Groupe du Travail « Milieux Humides et Forêts »

Calendrier des réunions

02 Avril 2008	Comité de Pilotage
23 Octobre 2008	Groupe du travail « Agriculture »
03 Novembre 2008	Groupe du travail « Agriculture »
19 Novembre 2008	Comité de Pilotage
28 Juillet 2009	Rencontre avec l'ONF à l'agence de Faulquemont
20 Août 2009	Rencontre avec la Mairie de LANING
24 Septembre 2009	Rencontre avec la Mairie de GUESSLING
24 Septembre 2009	Rencontre avec la Mairie de FREMESTROFF
24 Septembre 2009	Rencontre avec la Mairie de BOUSTROFF
24 Septembre 2009	Rencontre avec la Mairie de BISTROFF
24 Septembre 2009	Rencontre avec la Mairie de GROSTENQUIN
24 Septembre 2009	Rencontre avec la Mairie de HARPRICH
24 Septembre 2009	Rencontre avec la Mairie de VILLER
24 Septembre 2009	Rencontre avec la Mairie de BERIG VINTRANGE
24 Septembre 2009	Rencontre avec la Mairie de FREYBOUSE
28 Octobre 2009	Rencontre avec la Mairie de LIXING
02 Novembre 2009	Rencontre avec M. REINARTZ
06 Novembre 2009	Rencontre avec l'ONEMA
06 Novembre 2009	Rencontre avec la Mairie de LELLING
09 Décembre 2009	Comité de Pilotage
09 Mars 2010	Réunion de calage avec la D.D.T
11 Mai 2010	Visite sur le site avec la D.D.T
05 Juin 2010	Réunion technique avec la D.D.T
07 Juin 2010	Réunion de calage D.D.T
22 Juin 2010	Groupe du travail « Forêts – Milieux Humides »
08 Juillet 2010	Groupe du travail « Charte Natura 2000 »
07 Septembre 2010	Groupe du travail « Charte Natura 2000 »
14 Septembre 2010	Groupe du travail « Forêts – Milieux Humides »
21 Décembre 2010	Comité de Pilotage

Réunions du Comité de Pilotage

Liste des membres du Comité de Pilotage

Du 02 Avril 2008

Invitation + compte rendu de la réunion

Du 19 Novembre 2008

Invitation + compte rendu de la réunion

Du 09 Décembre 2009

Invitation + compte rendu de la réunion

Du 21 Décembre 2010

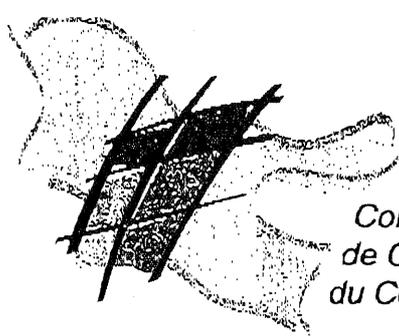
Invitation + compte rendu de la réunion

LISTE DES INVITES AU COMITE DE PILOTAGE (60 Personnes)

Société	Nom/Prénom	Commune	Titre
	HEYMANN Pascal	FENETRANGE	
	REINARTZ Manfred	ANCY SUR MOSELLE	
	PAQUET Samuel	HARPRICH	
	EHLIY Françoise	BISTROFF	
ADASEA de la Moselle		METZ CEDEX 1	Monsieur le Président
Agence de l'Eau Rhin-Meuse		MOULINS LES METZ CEDEX	Monsieur le Directeur
Association Intercommunale de Sauvegarde de l'Environnement		HARPRICH	Monsieur le Président
Bureau d'Etudes ESOPÉ	PICHENOT Julian	REMILLY	
Centre Ornithologique Lorrain		LAY SAINT CHRISTOPHE	Monsieur le Président
Chambre d'Agriculture de la Moselle	HENRION Antoine	METZ CEDEX 1	Monsieur le Président
Communauté de Communes du Centre Mosellan	BITTE Claude	MORHANGE	Monsieur le Président
Confédération Paysanne de Moselle		ZOUFFTGEN	Monsieur le Président
Conseil Général de la Moselle	LEROY Philippe	METZ CEDEX 01	Monsieur le Président
Conseil Régional de Lorraine	Daniel BEGUIN	METZ CEDEX 1	
Conseil Régional de Lorraine		METZ CEDEX 1	Monsieur le Président
Conservatoire des Sites Lorrains		FENETRANGE	Monsieur le Président
CRPF	VALLAGEAS Gilbert	LE BAN ST MARTIN	
Direction Départementale des Territoires de la Moselle	VALENTIN Jean-Michel	METZ CEDEX 1	Monsieur le Directeur
Direction Départementale des Territoires de la Moselle	KUGLER Jean	METZ CEDEX 1	Monsieur le Directeur Adjoint
Direction Régionale de l'Environnement de Lorraine - DREAL		METZ CEDEX 1	Monsieur le Président
Earl de la LANGHECK	BERNARD Julien	BISTROFF	
Earl LOUIS	JACOB Philippe	BERIG-VINTRANGE	
Earl MAZAGRAN	RIS Laurent, Monique	BISTROFF	
Earl TATTENWALD	DELLES Jean	BISTROFF	
F.D.S.E.A de la Moselle		METZ CEDEX 1	Monsieur le Président
Fédération de la Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique		METZ MAGNY	
Fédération Départementale des Chasseurs de la Moselle	HUMBERT Gilles	METZ CEDEX 03	Monsieur le Président
Gaec de l' AERODROME	HOERNER Noël, Eric	LELLING	
Gaec de la FORGE	RISSE Christian, Dominique, Jacinthe	GROSTENQUIN	
Gaec de VAHL	CHARPENTIER Guy, Daniel, Emilie	LANING	
Gaec du STADE	LAMBINET Patrice, Monique	GROSTENQUIN	
Groupement d'Etude et de la Conservation de la Nature en Lorraine - Harprich et Environs		HARPRICH	Monsieur le Président
Jeunes Agriculteurs	Maison de l'Agriculture	METZ	Monsieur le Président

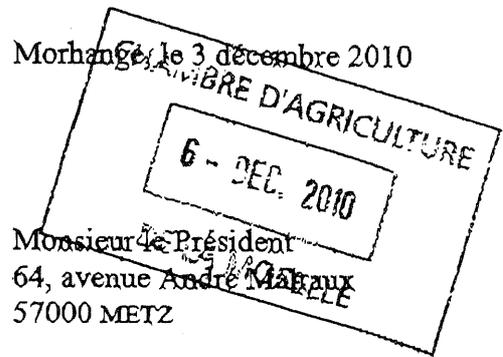
LISTE DES INVITES AU COMITE DE PILOTAGE (60 Personnes)

Mairie de BERIG VINTRANGE		BERIG VINTRANGE	Monsieur le Maire
Mairie de BISTROFF		BISTROFF	Monsieur le Maire
Mairie de BOUSTROFF		BOUSTROFF	Monsieur le Maire
Mairie de FREMESTROFF		FREMESTROFF	Monsieur le Maire
Mairie de FREYBOUSE		FREYBOUSE	Monsieur le Maire
Mairie de GROSTENQUIN		GROSTENQUIN	Monsieur le Maire
Mairie de GUESSLING HEMERING		GUESSLING HEMERING	Monsieur le Maire
Mairie de HARPRICH		HARPRICH	Monsieur le Maire
Mairie de LANING		LANING	Monsieur le Maire
Mairie de LELLING		LELLING	Monsieur le Maire
Mairie de LIXING LES SAINT AVOLD		LIXING LES SAINT AVOLD	Monsieur le Maire
Mairie de VAHL LES FAULQUEMONT		VAHL LES FAULQUEMONT	Monsieur le Maire
Mairie de VILLER		VILLER	Monsieur le Maire
Membre Elu de la Chambre d'Agriculture de la Moselle	GUERBER Jean-Marie	RACRANGE	
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage Alsace-Lorraine		MOULINS LES METZ	Monsieur le Délégué Régional
Office National des Forêts		METZ	Monsieur le Directeur
Office National des Forêts - Direction Territoriale de Lorraine		NANCY CEDEX	Monsieur le Directeur
ONEMA	SCHWAB Frédéric	PONT A MOUSSON	Monsieur le Directeur
Région Terre Nord-Est		METZ CEDEX 1	Monsieur le Commandant
Syndicat des Forestiers Privés de Moselle		METZ CEDEX 1	Monsieur le Président
Syndicat des propriétaires agricoles de Moselle		METZ CEDEX 1	Monsieur le Président
Syndicat Forestier du Triage de Guessling Hémering		GUESSLING HEMERING	Monsieur le Président
Syndicat Intercommunal des Eaux de Basse-Vigneulles et de Faulquemont		FAULQUEMONT	Monsieur le Vice-Président
Syndicat Intercommunal des Eaux de Hellimer		LEYVILLER	Monsieur le Président
Syndicat Intercommunal des Eaux de Rodalbe et Environs		MORHANGE	Monsieur le Président
Syndicat Intercommunal Forestier de Saint Jean Rohrbach		SAINT JEAN ROHRBACH	Monsieur le Président
Syndicat Maison Forestière de Laning		LANING	Monsieur le Président



Communauté
de Communes
du Centre Mosellan

Morhange, le 3 décembre 2010



Monsieur le Président
64, avenue André Malraux
57000 METZ

Affaire suivie par : Sarah GERARD
Objet : Comité de pilotage Natura 2000

Messieurs,

J'ai le plaisir de vous inviter à participer à une réunion du comité de pilotage Natura 2000 qui se tiendra le :

**Mardi 21 décembre à 15h00
à DOMOFUTURA
ZAC de MORHANGE**

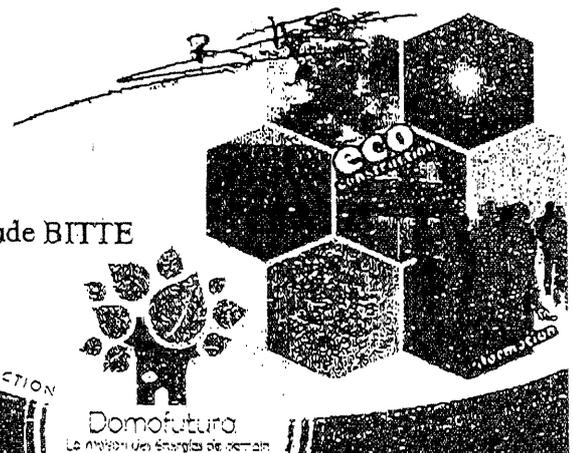
L'ordre du jour sera le suivant :

- Bilan des contractualisations MAE 2010
- Validation du document d'objection

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président

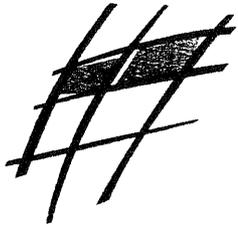
Claude BITTE



CENTRE DE RESSOURCES & DE FORMATION SUR L'ECO-CONSTRUCTION

2, rue de Pratel - 57340 MORHANGE
Tel. 03 87 86 48 40 - Fax. 03 87 86 48 41
cc-centremosellan@wanadoo.fr

www.centremosellan.com



Communauté
de Communes
du Centre Mosellan

Morhange, le 13 novembre 2009

COPIE

Monsieur le Président
Chambre d'agriculture de la
Moselle
64, avenue André Malraux
57000 METZ

Affaire suivie par Olivier ININGER
Objet : invitation

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous inviter à participer à une réunion du Comité de Pilotage **NATURA 2000** qui aura lieu :

Mercredi 9 décembre 2009 à 14h30
Hôtel Communautaire
1^{er} étage - Salle B

L'ordre du jour de cette réunion sera le suivant :

- Présentation des diagnostics entre forêts et zones humides et sociaux économiques
- Bilan des contractualisations MAE 2009 et prévisions 2010

Espérant vous voir nombreux, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

**Le Président du Comité de
Pilotage Natura 2000**



Claude BITE



La Région
Lorraine

Compte Rendu du COMITE DE PILOTAGE

Du Mercredi 09 décembre 2009

**Site Natura 2000 de la ZPS « Plaine et étang du Bischwald »
FR4112000**

Le 9 décembre 2009 à 14 h 30 s'est tenu dans les locaux de la Communauté de Communes du Centre Mosellan, le Comité de Pilotage Site Natura 2000 « Plaine et étang du Bischwald », sous la présidence de M. Claude BITTE.

Etaient présents :

M. ADRIAN Jean-Paul	Maire et Agriculteur à Harprich
M ^{elle} BARTH Anne	Chambre d'Agriculture de la Moselle
M. BERNARD Julien	Agriculteur à Bistroff
M. BITTE Claude	Président de la Communauté de Communes du Centre Mosellan
M. CHARPENTIER Daniel	Agriculteur et représentant FDSEA de la Moselle
M. DELLES Jean	Agriculteur à Bistroff et représentant du syndicat des propriétés privés
Mme DISS Anne	Conservatoire des Sites Lorrains
M. GERARD Jean-Claude	Maire et Agriculteur de Bistroff
M. GUERBER Jean-Marie	Chambre d'Agriculture de la Moselle
M. JACQUOT Bernard	DDE de Morhange
M. JACOB Philippe	Agriculteur à Bering-Vintrange
M. JACOB Gérard	Maire de Guessling-Hemering
M. LAMBINET Patrice	Agriculteur à Grostenquin
M. KRAMENBUHL Gilles	Fédération de pêche de la Moselle
M. LEIDINGER Jean-Claude	Association intercommunale de Sauvegarde de l'Environnement
M. MATZ Octave	Adjoint au maire de Lelling
M. MANGEOT Pierre	Agence de l'Eau Rhin-Meuse
M. PERRIN Marie -Pierre	Maire de Viller
M. PICHENOT Julian	Bureau d'études ESOPE
M. PIERREL Romaric	Direction Départementale de la l'Agriculture et de la Forêt de la Moselle
M ^{elle} PIERSON Alice	Chambre d'Agriculture de la Moselle
M. POTIN Bruno	Direction Régionale de l'Environnement de Lorraine
M. RIS Laurent	Agriculteur à Bistroff
M. SCHEFFER Antoine	Maire de Laning
M. SCHOELLER Thierry	Office National des Forêts
M. SCHWAB Frédéric	ONEMA
M. SEICHEPINE	Maire de Grostenquin
M ^{elle} SINDT Valérie	FDSEA de la Moselle
M. STOCKLOUSER Christian	Maire de Boustroff

M. VALLAGEAS Gilbert

M. VOIRIN Mathias

M. WERNY Christophe

Mme ZORN Sandrine

Centre Régional de la Propriété Forestière
d'Alsace-Lorraine

Bureau d'Etudes ESOPE

Office National des Forêts

Direction Départementale de la l'Agriculture et de la
Forêt de la Moselle

Etaient excusés :

M. MASSERET Jean-Pierre

M. BEGUIN Daniel

M. LEROY Philippe

Président de la Région Lorraine

Région Lorraine

Président du Conseil Général de la Moselle

Le Président du Comité de Pilotage, M. Claude BITTE, ouvre la séance en remerciant les participants pour leur présence.

Après validation du compte rendu du précédent Comité de Pilotage (du 19 novembre 2008), il propose ensuite l'ordre du jour :

- Bilan des contractualisations des Mesures Agro-Environnementales 2009 et prévisions 2010 par Melle Alice PIERSON de la Chambre d'Agriculture de la Moselle.
- Présentation du diagnostic « Forêts et zones humides » par M. PICHENOT Julian du bureau d'études ESOPE.
- Présentation du diagnostic socio-économique par Melle BARTH Anne de la Chambre d'Agriculture de la Moselle.

Il laisse ensuite la parole à Alice PIERSON de la Chambre d'Agriculture de la Moselle.

1. BILAN DES CONTRACTUALISATIONS MAE 2009 ET PREVISIONS 2010

Après avoir rappelé les différentes Mesures Agro-Environnementales validées par Comité de Pilotage, Alice PIERSON précise que le montant de l'enveloppe régionale attribuée sur le site était de 200 000 € pour l'année 2009.

10 exploitations se sont engagées lors de la campagne passée sur une surface de 171 ha 33 suivant la répartition suivante :

Couverts	Code MAE	Nombre d'ha engagé	Montant €/ha/an	Montant €/an	Montant € sur 5 ans
Grandes cultures	LO_BISC_GC1	3 ha 62	322	1 166	5 830
	LO_BISC_GC2		441		
Habitats prairiaux à enjeu avifaunistique moyen	LO_BISC_PM1	124 ha 46	212	26 386	131 930
	LO_BISC_PM2	17 ha 44	291	5 075	25 375
Habitats prairiaux à fort enjeu avifaunistique	LO_BISC_PF1	25 ha 81	283	7 304	36 520
	LO_BISC_PF2		345		
TOTAL		171 ha 33		39 931	199 655

M. Claude Bitte souligne qu'il y a eu report de certains dossiers car le budget 2009 a été utilisé en totalité. Ces derniers seront prioritaires pour 2010.

Pour la campagne 2010, une demande d'enveloppe de 400 000 € a été déposée pour des engagements sur plus de 300 ha.

Couverts	Code MAE	Nombre d'ha engagé	Montant €/ha/an	Montant €/an	Montant € sur 5 ans
Grandes cultures	LO_BISC_GC1	21 ha 17	322	6 817	34 084
	LO_BISC_GC2	6 ha 03	441	2 659	13 296
Habitats prairiaux à enjeu avifaunistique moyen	LO_BISC_PM1	160 ha 58	212	34 043	170 215
	LO_BISC_PM2	11 ha 22	291	3 265	16 325
Habitats prairiaux à fort enjeu avifaunistique	LO_BISC_PF1	113 ha 69	283	32 174	160 871
	LO_BISC_PF2		345		
TOTAL		312 ha 69		78 958	394 791

M. Claude Bitte est agréablement surpris en voyant les prévisions pour la campagne prochaine.

M. Jean-Marie Guerber demande quelques précisions sur l'entretien des terres (utilisation de herse), notamment après des dégâts de sangliers, fréquents sur ce secteur.

M^{elle} Alice PIERSON précise qu'il est indiqué dans les cahiers des charges distribués aux exploitants agricoles : « Absence de travail superficiel du sol (sous-solage, hersage...) ». Cependant, des dérogations sont possibles au cas par cas et sont délivrés par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.

2. PRESENTATION DU DIAGNOSTIC « FORETS ET ZONES HUMIDES »

M. Julian PICHENOT rappelle, tout d'abord, la méthode de hiérarchisation des enjeux d'espèces au sein d'un site.

Sur le site Natura 2000 « Plaine et étang du Bischwald », 66 espèces forestières sont présentes dont 3 espèces à enjeux majeurs : la cigogne noire, le milan royal et la pie-grièche écorcheur.

M. PICHENOT propose ensuite différentes mesures de gestion à mettre en place sur le site, dans le but de préserver au maximum cette avifaune forestière :

- Mise en place d'îlots de vieillissements et de sénescence
- Maintien de sur-réserves en parcelle exploitée
- Mise en réserve d'arbres habitats et d'arbres morts sur pieds
- Mise en place de zones de quiétude.

Concernant les zones humides, Julian PICHENOT indique que 94 espèces sont présentes dont 9 à enjeux majeurs : blongios nain, butor étoilé, marouette ponctuée, grue cendrée, héron pourpré, aigle criard, busard des roseaux, grande aigrette et pygargue à queue blanche.

Il poursuit en citant les mesures permettant de préserver cette avifaune de zones humides :

- Limiter l'atterrissement des roselières
- Contrôler les niveaux d'eau
- Optimiser l'effet lisière
- Maintenir ou restaurer des mardelles et les mares existantes, créer de nouvelles mares
- Améliorer la ceinture végétale
- Mettre en place des zones de quiétude.

M. Claude BITTE indique qu'il faut trouver des financements pour mettre en place toutes ces mesures.

M. Bruno POTIN de la DIREN Lorraine informe qu'il existe des outils tels que la charte Natura 2000 pour instaurer ces mesures au sein des sites.

3. PRESENTATION DU DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

M^{elle} Anne BARTH commence par exposer la méthode employée pour la réalisation du diagnostic socio-économique : rencontres avec les maires, la Communauté de Communes du Centre Mosellan, les différents acteurs du site (Office National de la Forêt, Fédération Départementale des Chasseurs...) ...

De manière synthétique, Anne BARTH informe que la population sur le site étudié ne cesse d'augmenter au cours des années pour atteindre environ 5200 habitants en 2006.

Au niveau économique, l'agriculture est la principale activité économique sur le secteur, suivie de la sylviculture (37 % du site Natura 2000 est couvert de forêt, principalement communale et composée de chênaie à 70 %).

Sur le plan des loisirs, M^{elle} BARTH indique diverses activités de loisirs : chasse, pêche, randonnées...

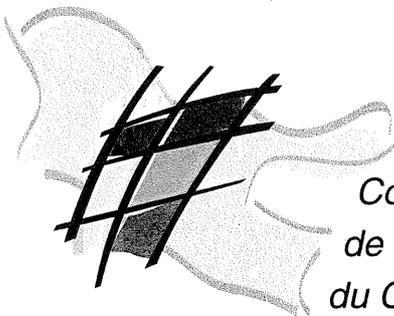
Au niveau des projets, plusieurs sont à l'étude sur le site :

- En cas de retrait de l'armée de la base aérienne de Grostenquin, un projet de zone d'activités serait mené par la Communauté de Communes du Centre Mosellan.
- Plusieurs communes doivent réaliser l'assainissement.
- Création d'un parcours de santé sur les communes de Laning et Guessling-Hémering
- Création d'un terrain multisport et réfection de l'observatoire du marais de Lelling.

M. Bruno POTIN de la DIREN Lorraine informe l'assemblée que le pilotage du site Natura 2000 « Plaine et étang du Bischwald » est transféré à la Direction Départementale des Territoires.

Il demande également qu'un complément soit réalisé sur la partie forestière du diagnostic.

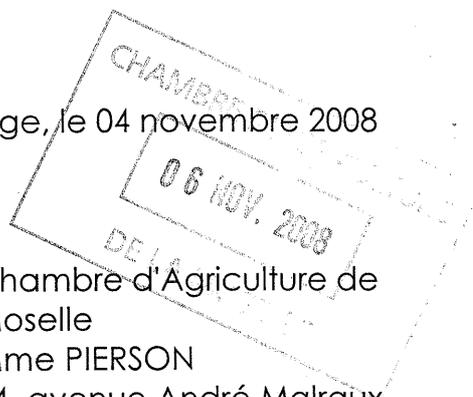
Le président, M. Claude BITTE, remercie les participants et clôt la séance à 15 h 45.



Communauté
de Communes
du Centre Mosellan

Morhange, le 04 novembre 2008

Chambre d'Agriculture de
Moselle
Mme PIERSON
64, avenue André Malraux
57000 METZ



Affaire suivie par Olivier ININGER
Objet : invitation

Madame,

J'ai le plaisir de vous inviter à participer à une réunion du Comité de Pilotage **NATURA 2000** qui aura lieu :

Mercredi 19 novembre 2008 à 19h30
Hôtel Communautaire
1^{er} étage - Salle B

L'ordre du jour de cette réunion sera le suivant :

- Présentation des mesures agro-environnementales

Espérant vous voir nombreux, veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président du Comité de
Pilotage Natura 2000

Claude BITTE



Compte Rendu du COMITE DE PILOTAGE

du mercredi 19 novembre 2008

Site Natura 2000 de la ZPS « Plaine et étang du Bischwald »
FR4112000

Le 19 Novembre 2008 à 19 h 30 s'est tenu dans les locaux de la Communauté de Communes du Centre Mosellan, le Comité de Pilotage Site Natura 2000 « Plaine et étang du Bischwald », sous la présidence de M. Claude BITTE.

Etaient présents :

M. ADRIAN Jean-Paul	Agriculteur à Harprich
M. BERNARD Julien	Agriculteur à Bistroff
M. BITTE Claude	Président de la Communauté de Communes du Centre Mosellan
M. BRANCIFORTI Julian	Bureau d'études ESOPE
M. CHARPENTIER Daniel	Agriculteur à Laning
M. CHARPENTIER Julien	Centre départemental des Jeunes Agriculteurs
M. CORDIER Jean	FDSEA de la Moselle
M. DELLES Jean	Agriculteur à Bistroff
Mme DISS Anne	Conservatoire des Sites Lorrains
M. DOHET Eric	Fédération des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de la Moselle
Mme EHLI Françoise	Agricultrice à Bistroff
M. FILLIUNG Laurent	Maire de Frémestroff
M. FRAMKE Antoine	Syndicat Intercommunal des Eaux de Hellimer
M. FRANCK Rémy	Vice président du Syndicat Intercommunal des eaux de Basse-Vigneulles et de Faulquemont
M. FRANCOIS Jean	Centre Ornithologique Lorrain
M. GERARD Jean-Claude	Agriculteur et maire de Bistroff
M. GUERBER Jean-Marie	Chambre d'Agriculture de la Moselle
M. HENRION Antoine	Président de la Chambre d'Agriculture de la Moselle
M. ININGER Olivier	Directeur de la Communauté de Communes du Centre Mosellan
M. JACOB Philippe	Agriculteur à Bering-Vintrange
M. JACOB Gérard	Maire de Guessling-Hemering
M. LAMBINET Patrice	Agriculteur à Grostenquin
M. LEIDINGER Jean-Claude	Association intercommunale de Sauvegarde de l'Environnement
Mme MANGIN Caroline	Centre Ornithologique Lorrain
M. MATZ Octave	Adjoint au maire de Lelling
M. MEYER Jean-Claude	Groupement d'Etude et de Conservation de la Nature en Lorraine – Harprich

.../...

Melle PIERSON Alice	Chambre d'Agriculture de la Moselle
M. PILLOT Michel	Adjoint au Maire de Laning
M. POTIN Bruno	Direction Régionale de l'Environnement de Lorraine
M. RETTEL Claude	Chambre d'Agriculture de la Moselle
M. RIS Laurent	Agriculteur à Bistroff
M. RISSE Dominique	Agriculteur à Grostenquin
Mme ROCH Anne	Mairie de Vahl-lès-Faulquemont
M. SABOT Eric	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques de la Moselle
M. SIEBERT Eric	Syndicat Intercommunal Forestier de Saint-Jean-Rohrbach
Melle SINDT Valérie	FDSEA de la Moselle
M. STOCKLOUSER Christian	Maire de Boustroff
M. VALLAGEAS Gilbert	Centre Régional de la Propriété Forestière d'Alsace-Lorraine
M. VANDE MAELE Roland	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Moselle

Etaient excusés :

M. BINTZ Robert	Maire de Lixing-lès-Saint-Avold
M. PERRIN Marie-Pierre	Maire de Viller
Melle LEMOINE Marie	Agence l'Eau Rhin-Meuse

Le Président du Comité de Pilotage, M. Claude BITTE, ouvre la séance en remerciant les participants pour leur présence et présente les intervenants :

- Melle Alice PIERSON de la Chambre d'Agriculture de la Moselle en remplacement de Mme Julie TINTANET, actuellement en arrêt maladie,
- M. Julian BRANCIFORTI du bureau d'études ESOPE
- M. Bruno POTTIN de la DIREN Lorraine.

Après validation du compte rendu du précédent Comité de Pilotage (du 02 avril 2008), le Président propose l'ordre du jour suivant :

- Rappel de la méthodologie et animation réalisée
- Présentation de l'inventaire et analyse de l'existant
- Présentation du Projet Agro-Environnemental (PAE) et des Mesures Agro-Environnementales (MAE)
- Validation du PAE et du calendrier de travail.

Il laisse ensuite la parole à Alice PIERSON de la Chambre d'Agriculture de la Moselle.

1. RAPPEL DE LA METHODOLOGIE ET ANIMATION REALISEE

Après un rappel du rôle du Comité de Pilotage, Alice PIERSON précise que le groupe de travail AGRICULTURE s'est réuni à deux reprises : le 23 octobre et le 3 novembre 2008. L'objectif de ces rencontres était de discuter et de retenir des Mesures Agro-Environnementales permettant le meilleur compromis entre efficacité environnementale et acceptabilité économique par les exploitants agricoles.

Les groupes de travail ZONES HUMIDES, ETANG et FORET et AMENAGEMENT DU TERRITOIRE se réuniront courant février 2009 après finalisation du diagnostic socio-économique. Des mesures Natura 2000 concernant le milieu forestier, les zones humides... pourront ensuite être mises en place après validation du document d'objectifs (DOCOB).

2. PRESENTATION DE L'INVENTAIRE ET ANALYSE DE L'EXISTANT

M^{lle} PIERSON resitue le périmètre de la zone Natura 2000 sur le Bischwald et laisse ensuite la parole à M. BRANCIFORTI du bureau d'études ESOPE afin qu'il présente les résultats du diagnostic écologique.

Le site étudié possède une forte diversité d'habitats naturels, des plus humides aux plus secs, des plus ouverts aux plus fermés, où 207 espèces d'oiseaux ont déjà été signalées, dont 140 qualifiées de « remarquables ».

L'analyse de ces relevés a permis d'établir une cartographie d'habitats à enjeu fort, moyen ou faible.

3. PRESENTATION DES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES

Alice PIERSON définit la méthodologie générale pour la rédaction du Projet Agro-Environnemental. Ce document décrit les Mesures Agro-Environnementales retenues.

Il doit être déposé pour le 30 novembre 2008 à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt. Courant janvier 2009, il sera soumis à la Commission Régionale Agro-Environnementale (CRAE).

Si le projet est validé, les MAE pourront être contractualisées par les exploitants agricoles dès le 15 mai 2009.

Le diagnostic écologique et l'enquête agricole ont permis de définir trois types d'habitats :

- Grandes cultures,
- Habitat prairial à enjeu avifaunistique moyen
- Habitat prairial à fort enjeu avifaunistique.

et donc de définir des MAE adaptées à chaque type de couvert.

M^{lle} PIERSON présente ensuite les Mesures Agro-Environnementales retenues :

Grandes cultures :

Niveau 1 :

- Remise en herbe totale ou partielle
- Respect d'un niveau total de fertilisation minérale et organique : 60 U d'N maxi dont 60 U d'N minérale

OU

Niveau 2 :

- Remise en herbe totale ou partielle
- Respect d'un niveau total de fertilisation minérale et organique : 30 U d'N maxi dont 30 U d'N minérale
- Retard de fauche au 20 juin

- Remise en herbe 158 €
- Socle herbe 76 €
- Enregistrements 17 €
- Fertilisation : 60 U d'N maxi 71 €

Soit 322 €/ha/an

- Remise en herbe 158 €
- Socle herbe..... 76 €
- Enregistrements..... 17 €
- Fertilisation : 30 U d'N maxi 119 €
- Retard de fauche 71 €

Soit 441 €/ha/an

Habitat prairial à enjeu avifaunistique moyen :

Niveau 1 :

- Respect d'un niveau total de fertilisation minérale et organique : 30 U d'N maxi dont 30 U d'N minérale

OU

Niveau 2 :

- Respect de l'absence totale de fertilisation minérale et organique
- Retard de fauche au 20 juin

- Socle herbe 76 €
- Enregistrements 17 €
- Fertilisation : 30 U d'N maxi 119 €

Soit 212 €/ha/an

- Socle herbe..... 76 €
- Enregistrements..... 17 €
- Absence fertilisation..... 135 €
- Retard de fauche 63 €

Soit 291 €/ha/an

Habitat prairial à fort enjeu avifaunistique :

Niveau 1 :

- Respect d'un niveau total de fertilisation minérale et organique : 30 U d'N maxi dont 30 U d'N minérale
- Retard de fauche au 20 juin

OU

Niveau 2 :

- Respect de l'absence totale de fertilisation minérale et organique
- Retard de fauche : 50 % au 20 juillet

- Socle herbe 76 €
- Enregistrements 17 €
- Fertilisation : 30 U d'N maxi 119 €
- Retard de fauche..... 71 €

Soit 283 €/ha/an

- Socle herbe..... 76 €
- Enregistrements..... 17 €
- Absence fertilisation..... 135 €
- Retard de fauche 78 €

Soit 306 €/ha/an

P.J : Carte de localisation des MAE territorialisées suivant le type d'habitats

Ces MAE sont contractualisées par les exploitants agricoles pour une durée de 5 ans.

Après présentation des mesures, M. BITTE reprend la parole pour demander l'avis aux participants sur les mesures retenues.

M. Jean-Claude GERARD demande ce qui est prévu pour les prairies exclusivement en pâture.

Comme ce type de prairies est en minorité, une mesure de retard de pâturage sera proposée aux exploitants concernés lors de la contractualisation des MAE.

M. Jean FRANCOIS et Mme Caroline MANGIN du Centre Ornithologique Lorrain précisent que le retard de fauche au 20 juin est encore trop précoce pour la protection de certaines espèces avifaunistiques.

M. Julien BERNARD demande s'il est possible de contractualiser des MAE définies pour les habitats à enjeu moyen sur les habitats à enjeu fort.

Cette demande n'est pas réalisable. En effet, chaque type d'habitats a uniquement deux niveaux de mesures qui sont déterminés suivant des enjeux et des objectifs recherchés.

M. Jean CORDIER s'interroge sur la problématique des grues cendrées, et surtout des cygnes tuberculés, qui commencent à faire de sérieux dégâts dans les cultures de la zone du Bischwald.

M. Antoine HENRION précise que cette problématique départementale est difficile à gérer. Le cygne tuberculé est une espèce protégée au niveau national. Actuellement, des discussions sont en cours avec la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt.

Enfin, M. HENRION invite les exploitants agricoles « à faire un petit calcul » avant de refuser de contractualiser ces MAE. Il précise aussi que la Chambre d'Agriculture de la Moselle est présente pour accompagner les agriculteurs dans cette démarche.

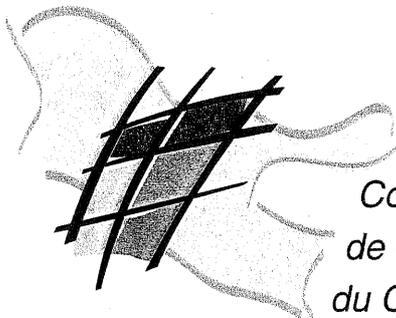
4. VALIDATION DU PAE ET DU CALENDRIER DE TRAVAIL

Après cet échange, les membres du Comité de Pilotage ont pris les décisions suivantes :

- Validation du PAE pour un dépôt en DDAF le 30 novembre 2008
- Validation du calendrier de travail

Le prochain Comité de pilotage du Bischwald se réunira fin juin 2009.

Le président, M. Claude BITTE, remercie les participants et clôt la séance.



Communauté
de Communes
du Centre Mosellan



Chambre d'Agriculture
de Moselle
Mme TINTANNET
64, avenue André Malraux
57000 METZ

Affaire suivie par Olivier ININGER
Objet : invitation

Madame,

J'ai le plaisir de vous inviter à participer à une réunion du Comité de Pilotage
NATURA 2000 qui aura lieu :

Mercredi 02 avril 2008 à 18h00
Hôtel Communautaire
1^{er} étage – Salle B

J'ai l'honneur de présider ce premier comité depuis la fin de l'année 2007 en tant que Président de la Communauté de Communes du Centre Mosellan. Cette première réunion aura pour ordre du jour la présentation du calendrier et des méthodes de travail pour la réalisation du document d'objectif "doc'ob".

Le cabinet retenu est la Chambre d'Agriculture qui est particulièrement familiarisé avec ce type de démarche. Ce sera également l'occasion pour les Maires nouvellement élus de prendre connaissance d'un dossier tout juste entamé et dont les enjeux sont excessivement importants pour votre territoire et votre agriculture.

Espérant vous voir nombreux, veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président de la CC

Claude BITTE





COMPTE-RENDU

COMITE DE PILOTAGE du 02 AVRIL 2008

**SITE NATURA 2000 «Plaine et étangs du Bischwald »
FR4112000**

Le COPIL Natura 2000 du site du Bischwald s'est tenu le mercredi 2 avril 2008 à 18 h 00 à la Communauté de Communes du Centre Mosellan sous la présidence de M. Claude BITTE.

Etaient présents :

M. CHARPENTIER Daniel	Agriculteur à LANING
M. SCHEFFER Antoine	Maire à la Mairie de LANING
M. BINTZ Robert	Mairie de LIXING LES ROUHLING
M. JACOB Gérard	Maire à la Mairie de GUESSLING HEMERING
M. GLAISER Fernand	3 ^{ème} adjoint à la Mairie de GUESSLING HEMERING
Mme PERRIN Marie-Pierre	Maire à la Mairie de VILLER
M. MEYER Jean-Claude	GECNAL HARPRICH
M. RETTEL Claude	Chambre d'Agriculture de la Moselle
Mme TINTANET Julie	Chambre d'Agriculture de la Moselle
M. THISSE Sébastien	Maire à la Mairie de FREYBOUSE
M. BISCHOFF Patrice	1 ^{er} adjoint à la Mairie de FREYBOUSE
M. DELLES Jean	Agriculteur à BISTROFF
M. CORDIER Jean	FDSEA
M. SEICHEPINE Patrick	Maire à la Mairie de GROSTENQUIN
M. ADRIAN Jean-Paul	Maire à la Mairie d'HARPRICH
M. RIS Laurent	Agriculteur à BISTROFF
M. STOCKLOUSER Christian	Maire à la Mairie de BOUSTROFF
M. BRUGERE Jean-Michel	Adjoint à la Mairie de BOUSTROFF
M. PAQUET Samuel	Agriculteur à HARPRICH
M. LAMBINET Patrice	Agriculteur à GROSTENQUIN
M. HOENER Eric	Agriculteur à LELLING
M. SCHMITT Jean-Paul	Maire à la Mairie de LELLING
M. WERNET Armand	A.I.S.E
Mlle SINDT Valérie	FDSEA 57
M. FEBREY Régis	Vice-Président SIEBVF
M. VALLAGEAS Gilbert	CRPF Lorraine-Alsace
M. BOULENGER Denis	DIREN Lorraine
M. BRANCIFORTI Julian	Bureau d'Etudes ESOPE
M. ININGER Olivier	Communauté de Communes du Centre Mosellan
M. Claude BITTE	Communauté de Communes du Centre Mosellan

Etaient excusés :

M. GERARD Jean-Claude

1. Introduction de la réunion par M. Claude BITTE, Président du Comité de Pilotage, pour présenter l'ordre du jour de la réunion

Le Président introduit la réunion, remercie les participants pour leur présence et rappelle que la présidence du Comité de Pilotage lui a été transféré par le représentant de l'Etat après décision des membres de ce CoPil lors de la réunion du 11 octobre 2007. Il propose l'ordre du jour suivant :

- Présentation générale de la mise en œuvre de Natura 2000 et de l'intérêt écologique du site du Bischwald par la DIREN Lorraine
- Présentation de l'opérateur retenu par la Communauté de Communes du Centre Mosellan
- Validation des propositions de l'opérateur (calendrier et organisation du travail)

Il laisse ensuite la parole à la DIREN Lorraine.

2. Présentation générale de la mise en œuvre de Natura 2000 et de l'intérêt écologique du site du Bischwald par la DIREN Lorraine

Denis BOULENGER présente le dispositif NATURA 2000 et l'intérêt écologique du site « Plaine et étangs du Bischwald » aux membres du Comité de pilotage. (Voir présentation en pièce jointe)

Le Président reprend la parole et rappelle le processus de consultation qui a été lancé par la Communauté de Communes du Centre Mosellan afin de choisir un opérateur pour la rédaction de ce document. Il remercie la DIREN Lorraine pour son appui technique et rappelle que les élections ont quelque peu bousculé le calendrier initial. Il indique que différentes structures ont été contactées afin de réaliser ce travail mais que seule la Chambre d'Agriculture de la Moselle a répondu à cet appel d'offres, associée au bureau d'études ESOPE. Elle a donc été retenue comme « Opérateur » pour réaliser ce travail.

3. Intervention de la Chambre d'Agriculture de la Moselle Opérateur du DOCUMENT D'OBJECTIFS (Julie TINTANET) associée au bureau d'études ESOPE (Julian BRANCIFORTI) : Document en pièce jointe

La Chambre d'Agriculture de la Moselle présente tout d'abord ses compétences en matière d'actions de préservation de la biodiversité et place le COPIL au cœur du processus de concertation.

Elle explique ensuite la démarche de réalisation du DOCOB et comment la Chambre d'Agriculture de la Moselle répond au cahier des charges du maître d'ouvrage.

Enfin, elle soumet au COPIL les propositions de calendrier/tableau de bord, ainsi que l'organisation en groupes de travail thématiques pour validation.

4. Décisions du Comité de Pilotage

Après proposition de l'opérateur au Comité de Pilotage pour validation concernant :

- Le calendrier de travail
- Les thèmes des groupes de travail
- L'organisation du fonctionnement des groupes de travail
- La date du prochain Comité de Pilotage

Les membres du Comité de Pilotage ont pris les décisions suivantes :

→ Concernant le calendrier de travail :

La décision à retenir prise par le Comité de Pilotage est de **réaliser le projet agro-environnemental pour l'automne 2009 au lieu de l'automne 2008**. La contractualisation individuelle sera donc réalisée pour le 15 mai 2010. Le cahier des charges du DOCOB demandait en effet une réalisation du projet MAEt pour septembre 2008 pour une contractualisation au 15 mai 2009, mais les membres du COPIL ont souhaité suivre un calendrier homogène entre les 3 groupes de travail.

Le prochain Comité de Pilotage se réunira **fin septembre 2008**.

Les **3 groupes de travail** se réuniront avant le Comité de pilotage, **soit fin août/début septembre 2008**.

→ Concernant l'organisation en groupes thématiques :

Il a été acté le fonctionnement en 3 groupes :

- Agriculture
- Milieux humides, étangs et forêts
- Aménagement du territoire

Les membres pressentis pour faire partie du groupe « **Agriculture** » sont les suivants :

- Chambre d'Agriculture de la Moselle
- ADASEA de la Moselle
- FDSEA de la Moselle
- Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs
- Confédération Paysanne de Moselle
- Syndicats des Propriétaires Agricoles de Moselle
- Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Moselle
- Agriculteurs exploitants :
 - Monsieur PAQUET Samuel
 - Monsieur BERNARD Julien
 - Monsieur RIS Laurent
 - Monsieur CHARPENTIER Daniel
 - Monsieur HOERNER Eric
 - Monsieur DELLES Jean
 - Monsieur RISSE Dominique
 - Madame EHLY Françoise
 - Monsieur LAMBINET Patrice
 - Monsieur JACOB Philippe

Les membres pressentis pour faire partie du groupe « **Milieus humides, étangs et forêts** » sont les suivants :

- Syndicats forestiers (3)
- Chambre d'Agriculture de la Moselle
- Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Moselle
- Fédération des Chasseurs de la Moselle
- Fédération de la Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- Syndicat des Forestiers Privés de Moselle
- CRPF Lorraine - Alsace
- Conservatoire des Sites Lorrains
- Office National des Forêts
- Associations de Protection de l'Environnement (2)
- Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
- Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage Alsace-Lorraine
- Agence de l'Eau Rhin-Meuse
- Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
- Gestionnaires/propriétaires des étangs

Les membres pressentis pour faire partie du groupe « **Aménagement du territoire** » sont les suivants :

- Maires des communes (13)
- Syndicat Intercommunal des Eaux de Basse-Vigneulles et de Faulquemont
- Syndicat Intercommunal des Eaux de Hellimer
- Syndicat Intercommunal des Eaux de Rodalbe et environs
- Direction Régionale de l'Environnement de Lorraine
- Direction Départementale de l'Equipement de la Moselle
- Association Intercommunale de Sauvegarde de l'Environnement
- Conseil Régional de Lorraine
- Conseil Général de la Moselle

La participation aux groupes de travail **sera proposée sous forme d'inscription** par voie de courrier avec bulletin réponse, afin d'équilibrer la taille des groupes de travail. Les courriers d'inscription seront transmis après diffusion de ce compte-rendu.

Le travail de la Chambre d'Agriculture débute dès aujourd'hui pour la réalisation :

- Du diagnostic écologique (Bureau d'études ESOPE)
- Du diagnostic agro-environnemental (Chambre d'Agriculture de la Moselle) et socio-économique

Les résultats de cette phase seront présentés aux groupes techniques puis au Comité de Pilotage en septembre 2008.

Le Président, Monsieur Claude BITTE, remercie les participants, souligne l'absence de M. Jean-Claude GERARD pour raison de santé auquel il adresse ses vœux de prompt rétablissement et clôt la séance en exprimant son souhait d'un travail fructueux de tous les acteurs pour la rédaction de ce Document d'Objectifs, enjeux fort pour le territoire.

P.J. : *Présentation de la Chambre d'Agriculture de la Moselle, opérateur du Site Natura 2000 « Plaine et étangs du Bischwald ».*

TABLEAU DE BORD NATURA 2000 BISCHWALD

	2008							2009										
	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	dec	jan	fév	mar	avr	mai	juin	juil	août	sept
Réunions																		
Comités de pilotage																		
Groupes de travail																		
Animation																		
Etat des lieux																		
Recherche bibliographique habitats/espèces																		
Inventaires complémentaires faune/flore																		
Inventaire et description des activités humaines																		
Etude et analyse																		
Cartographie des habitats																		
Analyse écologique																		
Hierarchisation des enjeux																		
Elaboration des modalités de gestion																		
Etablir des mesures de gestion et de suivi																		
Etablir un budget prévisionnel																		
Elaboration du projet agro-environnemental																		
Montage et réaction du projet																		
Concertation																		
Animation terrain																		

Proposition non validée par le COPIL :
Le calendrier du projet MA Et suivra finalement l'organisation des groupes de travail

Réunions du Groupe de Travail

« Charte NATURA 2000 »

Liste des membres du Groupe de Travail

Du 08 Juillet 2010

Invitation + compte rendu de la réunion

Du 07 Septembre 2010

Invitation + compte rendu de la réunion

LISTE DES INVITES AU GROUPE DE TRAVAIL CHARTE NATURA 2000 (30 Personnes)

Société	Nom/Prénom	Commune	Titre
Bureau d'Etudes ESOPÉ	REINARTZ Manfred	ANCY SUR MOSELLE	
Centre Ornithologique Lorrain	PICHENOT Julian	REMILLY	
Chambre d'Agriculture de la Moselle	BRODIER Salomon	VELAINE EN HAYE	
Chambre d'Agriculture de la Moselle	BARTH Anne	METZ CEDEX 1	
Communauté de Communes du Centre Mosellan	HENRION Antoine	METZ CEDEX 1	Monsieur le Président
Conseil Général de la Moselle	BITTE Claude	MORHANGE	Monsieur le Président
Conservatoire des Sites Lorrains	DOYEN Christine	METZ CEDEX 01	
CRPF	DISS Anne	FENETRANGE	
Direction Départementale des Territoires	VALLAGEAS Gilbert	LE BAN ST MARTIN	
	PIERREL Romaric	METZ CEDEX 1	
Direction Régionale de l'Environnement de Lorraine - DREAL	POTIN Bruno	METZ Cedex 1	Monsieur le Président
F.D.S.E.A de la Moselle		METZ CEDEX 1	Monsieur le Président
Jeunes Agriculteurs	Maison de l'Agriculture	METZ	Monsieur le Maire
Mairie de BERIG VINTRANGE		BERIG VINTRANGE	Monsieur le Maire
Mairie de BISTROFF		BISTROFF	Monsieur le Maire
Mairie de BOUSTROFF		BOUSTROFF	Monsieur le Maire
Mairie de FREMESTROFF		FREMESTROFF	Monsieur le Maire
Mairie de FREYBOUSE		FREYBOUSE	Monsieur le Maire
Mairie de GROSTENQUIN		GROSTENQUIN	Monsieur le Maire
Mairie de GUESSLING HEMERING		GUESSLING HEMERING	Monsieur le Maire
Mairie de HARPRICH		HARPRICH	Monsieur le Maire
Mairie de LANING		LANING	Monsieur le Maire
Mairie de LELLING		LELLING	Monsieur le Maire
Mairie de LIXING LES SAINT AVOLD		LIXING LES SAINT AVOLD	Monsieur le Maire
Mairie de VAHL LES FAULQUEMONT		VAHL LES FAULQUEMONT	Monsieur le Maire
Mairie de VILLER		VILLER	Monsieur le Maire
Membre Elu de la Chambre d'Agriculture de la Moselle	GUERBER Jean-Marie	RACRANGE	
Office Nationale des Forêts	DETOURBE Judith	METZ	
Office Nationale des Forêts	HACHETTE Alexis	PUTTÉLANGE AUX LACS	
ONEMA	SCHWAB Frédéric	PONT A MOUSSON	Monsieur le Directeur



Communauté
de Communes
du Centre Mosellan



«Titre»
«Société»
«Civilités» «NomPrénom»
«Adresse»
«Code_Postal» «Commune»

Objet : Groupe de Travail « Charte Natura 2000 »
Natura 2000 « Plaine et Etang du Bischwald »

Metz, lundi 16 août 2010

«Titre»«Civilités»,

Suite à la première réunion du groupe de travail « Charte Natura 2000 », une nouvelle version de la Charte du site a été élaborée.

Afin de finaliser cette dernière, je vous propose de participer à la seconde réunion de ce groupe de travail :

Le Mardi 7 septembre 2010 à 13 h 30

A la Chambre d'Agriculture de Moselle

2 rue du Pratel à **Morhange**

Grande Salle – 2^{ème} Etage

Je vous prie de bien vouloir confirmer votre participation à cette réunion par téléphone auprès de Corinne MANGEL au 03.87.66.12.44 ou par mail à l'adresse suivante : anne.barth@moselle.chambagri.fr.

Comptant sur votre collaboration,

Veuillez agréer, «Titre»«Civilités», l'expression de mes salutations distinguées.

Anne BARTH

Technicienne Agronomie-Environnement



Compte Rendu du Groupe de Travail « Charte Natura 2000 »

Du mardi 07 septembre 2010

Site Natura 2000 de la ZPS « Plaine et étang du Bischwald »
FR4112000

Le 07 septembre 2010 à 13 h 30 s'est tenue, dans les locaux de la Chambre d'Agriculture de la Moselle à Morhange, la réunion du Groupe de Travail « Charte Natura 2000 » du site Natura 2000 « Plaine et étang du Bischwald », sous la présidence de M. Claude BITTE.

Etaient présents :

M ^{elle} BARTH Anne	Chambre d'Agriculture de la Moselle
M ^{elle} BERTHO Soizic	Conseil Général de la Moselle
M. BITTE Claude	Président de la Communauté de Communes du Centre Mosellan
M. CHARPENTIER Daniel	Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
M. GERARD Jean-Claude	Mairie de Bistroff
M. GUERBER Jean-Marie	Chambre d'Agriculture de la Moselle
M ^{me} KAPFER Christelle	Mairie de Lelling
M. KNOCHEL Alexandre	Conservatoire des Sites Lorrains
M. SCHEFFER Antoine	Mairie de Laning
M. SCHWAB Frédéric	ONEMA
Mme SINDT Valérie	Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
Mme ZORN Sandrine	Direction Départementale des Territoires de Moselle

Etaient excusés :

Mme DETOURBE Judith	Office National des Forêts
Mme DISS Anne	Conservatoire des Sites Lorrains
Mme DOYEN Christine	Conseil Général de la Moselle
M. FEY Jean-Jacques	Mairie de Lixing-lès-St-Avold
M. HACHETTE Alexis	Office National des Forêts
M. HENRION Antoine	Président de la Chambre d'Agriculture de la Moselle
M. PICHENOT Julian	Bureau d'études ESOPÉ
M. STOCKLOUSER Christian	Mairie de Boustroff

Le Président de la Communauté de Communes du Centre Mosellan, M. Claude BITTE, ouvre la séance en remerciant les participants pour leur présence.

Il laisse ensuite la parole à Anne BARTH de la Chambre d'Agriculture de la Moselle, qui présente les modifications apportées à la Charte Natura 2000 depuis la réunion du 08 juillet.

Malgré la signature conjointe du propriétaire de la parcelle et de son exploitant ajoutée suite à la dernière réunion, les doutes demeurent sur la communication entre propriétaire et exploitant. Il n'est cependant pas possible de faire plus pour clarifier la procédure de signature de la Charte.

Devant la confusion entre les engagements relatifs à la Charte et ceux relatifs aux Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET) et aux contrats, Anne BARTH explique à nouveau les modalités d'application de ces outils :

- Une MAET est un contrat volontaire souscrit par l'exploitant agricole pour une durée de 5 ans et dont la mise en œuvre engendre une perte de rendement ou un coût pour l'agriculteur. Elle fait donc l'objet d'une compensation financière prévue par le contrat. La signature d'une MAET permet également au propriétaire de la parcelle de demander l'exonération de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB).
- Le contrat Natura 2000 est l'équivalent des MAET, mais sur des terrains non agricoles. Il fait également l'objet d'un dédommagement des coûts engendrés ou des pertes d'exploitations et permet l'exonération de la TFNB.
- La Charte Natura 2000 est un outil volontaire de la procédure Natura 2000. Elle se veut un recueil des bonnes pratiques à mettre en place sur le site. Elle est constituée d'engagements contrôlables et de recommandations qui ne donnent pas lieu à contrôle. La Charte peut être signée par tout propriétaire de terrains inclus dans le site Natura 2000. Elle donne lieu à une exonération de la taxe sur le foncier non bâti à l'échelle de la parcelle cadastrale

Les signatures de la Charte, des MAET et des contrats sont totalement indépendantes. Un exploitant agricole peut souscrire une MAET et ne pas adhérer à la Charte et inversement. Il peut également signer les deux.

L'exonération de la TFNB a également fait l'objet de débats. Le fait que l'exonération de cette taxe ne soit pas intégralement compensée par l'état constitue une crainte pour les communes du site. Les maires présents ont ainsi exprimé leur opposition à cette disposition. Toutefois, cette dernière fait partie de la réglementation relative à Natura 2000 et n'est pas spécifique au site Natura 2000 « Plaine et étang du Bischwald ». Elle ne peut donc être modifiée et sans Charte Natura 2000, le Document d'Objectifs ne pourra être validé. M. BITTE a indiqué qu'il porterait la question à l'Assemblée Nationale.

Les textes qui définissent l'exonération de TFNB pour les parcelles contractualisées sont les suivants :

- l'article 146 de la loi Développement des Territoires Ruraux (23 février 2005)
- l'article 1395 E du code général des impôts
- l'instruction N°6 B-1-07 (bulletin officiel des impôts N°113 du 15 octobre 2007).

La DREAL nous a également fourni les explications suivantes : il s'agit bien d'une compensation qui porte sur la presque totalité de l'exonération la 1^{ère} année (90-95 %), et diminue rapidement dès la 2^{ème} année (50 à 75 %) pour avoisiner les 30 % la 4^{ème}.

Les engagements et recommandations de portée générale ne sont pas modifiés.

Les engagements et recommandations portant sur le milieu agricole seront modifiés de la manière suivante :

- L'engagement EA2, relatif au drainage des parcelles agricoles, sera complété pour prendre en compte le cas de parcelles engagées dans la Charte qui seraient situées en aval de parcelle à drainer.
- L'engagement EA3, relatif au maintien des haies précisera que l'engagement se fait sur l'ensemble des haies de la parcelle engagée.

Les engagements et recommandations relatifs au milieu forestier n'ont pas fait l'objet de modifications. L'ONF, qui n'a pas pu participer à cette réunion, a été contacté par ailleurs et n'a pas eu de remarque.

Pour les étangs, la discussion a porté :

- Sur l'engagement EE2, sur l'interdiction des canons à gaz sur l'étang. M. BITTE a peur que, compte tenu des dégâts potentiels des cormorans, cet engagement dissuade le retour d'un pisciculteur pour l'étang du Bischwald. Il a été proposé que cet engagement soit transformé en recommandation.
- Sur la recommandation RE1, sur la fréquence des assec. M. KNOCHEL a également précisé que les scientifiques du Conservatoire des Sites Lorrains estimaient qu'un assec tous les 10 ans était suffisant. C'est cette fréquence qui sera retenue.

Les engagements et recommandations relatifs aux mares et zones humides n'ont pas fait l'objet de modifications.

Le président, M. Claude BITTE, remercie les participants et clôt la séance à 15 h 00.



Communauté
de Communes
du Centre Mosellan



«Titre»
«Société»
«Civilités» «NomPrénom»
«Adresse»
«Code_Postal» «Commune»

Objet : Groupe de Travail « Charte Natura 2000 »
Natura 2000 « Plaine et Etang du Bischwald »

Metz, 02 Juillet 2010

«Titre»«Civilités»,

Vous aviez été convié à participer au groupe de travail « Charte Natura 2000 » du 28 juin dernier qui a du être annulé.

Pour remplacer cette réunion, je vous propose de nous réunir :

Le Jeudi 8 juillet 2010 à 9 h 30

A la Chambre d'Agriculture de Moselle

2 rue du Pratel à **Morhange**

Grande Salle – 2^{ème} Etage

Pour des raisons d'organisation, je vous prie de bien vouloir confirmer votre participation à cette réunion par téléphone auprès de Corinne MANGEL au 03.87.66.12.44 ou par mail à l'adresse suivante : anne.barth@moselle.chambagri.fr.

Vous trouverez en pièce jointe la Charte Natura 2000 - Version de travail. Elle servira de base aux discussions du groupe de travail.

Comptant sur votre collaboration,

Veuillez agréer, «Titre»«Civilités», l'expression de mes salutations distinguées.

Anne BARTH

Technicienne Agronomie-Environnement

P.J : 1



Compte Rendu du Groupe de Travail « Charte Natura 2000 »

Du jeudi 8 juillet 2010

**Site Natura 2000 de la ZPS « Plaine et étang du Bischwald »
FR4112000**

Le 8 juillet 2010 à 9h30 s'est tenue, dans les locaux de la Chambre d'Agriculture de la Moselle à Morhange, la réunion du Groupe de Travail « Charte Natura 2000 » du site Natura 2000 « Plaine et étang du Bischwald », sous la présidence de M. Claude BITTE.

Etaient présents :

M^{elle} BARTH Anne
M. BITTE Claude

Mme DISS Anne
M. FEY Jean-Jacques
M. JACOB Gérard
M. KNOCHEL Alexandre
M. NOMINE Jean-Marie
M. PERRIN Marie-Pierre
M. PIQUET Raphaël
M. SCHEFFER Antoine
Mme SINDT Valérie

M. THISSE Sébastien
M. WERNY Christophe
Mme ZORN Sandrine

Chambre d'Agriculture de la Moselle
Président de la Communauté de Communes du Centre Mosellan
Conservatoire des Sites Lorrains
Mairie de Lixing-lès-St-Avold
Mairie de Guessling-Héméring
Conservatoire des Sites Lorrains
Mairie de Lelling
Mairie de Viller
Office National des Forêts
Mairie de Laning
Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
Mairie de Freyousse
Office National des Forêts
Direction Départementale des Territoires de Moselle

Etaient excusés :

M. CHARPENTIER Daniel

Mme DOYEN Christine
M. GERARD Jean-Claude
M. HACHETTE Alexis
M HENRION Antoine
M. PICHENOT Julian
M. POTIN Bruno
M. SCHWAB Frédéric
M. VALLAGEAS Gilbert

Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
Conseil Général de la Moselle
Mairie de Bistroff
Office National des Forêts
Président de la Chambre d'Agriculture de la Moselle
Bureau d'études ESOPE
DREAL Lorraine
ONEMA
Centre Régional de la Propriété Forestière d'Alsace-Lorraine

Le Président de la Communauté de Communes du Centre Mosellan, M. Claude BITTE, ouvre la séance en remerciant les participants pour leur présence.

Il laisse ensuite la parole à Anne BARTH de la Chambre d'Agriculture de la Moselle, qui présente le fonctionnement de la Charte Natura 2000.

La Charte Natura 2000 est un outil volontaire de la procédure Natura 2000. Elle se veut un recueil des bonnes pratiques à mettre en place sur le site. Elle est constituée d'engagements contrôlables et de recommandations qui ne donnent pas lieu à contrôle.

La Charte peut être signée par tout propriétaire de terrains inclus dans le site Natura 2000. Elle donne lieu à une exonération de la taxe sur le foncier non bâti à l'échelle de la parcelle cadastrale.

Plusieurs participants s'interrogent sur la transmission de l'information de la signature de la Charte entre le propriétaire des terrains et l'exploitant. Lorsque l'exploitant n'est pas le propriétaire de la parcelle engagée, il est préférable que la Charte soit co-signée par les deux parties.

Dans tous les cas, le propriétaire n'a pas d'intérêt à signer la Charte sans en avertir l'exploitant car les engagements sont contrôlables et ne donneront pas lieu à exonération s'ils ne sont pas respectés par l'exploitant.

Pour plus de sécurité, l'information de l'exploitant par le propriétaire des terrains sera inscrite dans la liste des engagements.

La liste des engagements et des recommandations inscrits dans le document de travail de la Charte a ensuite été examinée.

Un nouvel exemplaire de la Charte Natura 2000 est joint à ce compte rendu. Il prend en compte les différentes remarques des participants.

Les autres points abordés ont été les suivants :

- M. Marie-Pierre PERRIN craint que l'interdiction de drainage en milieu agricole renforce le problème de « pourrissement des sols » qu'il observe sur sa commune. Anne DISS apporte un élément de réponse en ajoutant que le problème ne vient pas tant de la parcelle en elle-même que du milieu récepteur. Le drainage des parcelles concernées ne ferait que résoudre temporairement le problème.
- Lors de la discussion sur la mise en place de zone de quiétude autour de certains nids en forêt, Alexandre KNOCHEL interroge l'ONF pour savoir si les dates d'exploitations interfèrent avec les périodes de nidification des Pics présents sur le site. Raphaël PIQUET répond qu'à priori non.
- M. Marie-Pierre PERRIN exprime également ses inquiétudes vis-à-vis de l'engagement de conservation des haies et des arbres en milieu agricole. Anne BARTH rappelle que l'interdiction de destruction de ces éléments fixes du paysage ne signifie pas l'interdiction de leur entretien et que les interventions visant à contenir leur développement restent possibles.
- L'exonération de la taxe sur le foncier non bâti à laquelle donne droit la signature de la Charte sera partiellement compensée par l'Etat. Elle représente donc tout de même un manque à gagner pour les communes concernées.

Le président, M. Claude BITTE, remercie les participants et clôt la séance à 11 h 30.

Réunions du Groupe de Travail

« Agriculture »

Liste des membres du Groupe de Travail

Du 23 Octobre 2008

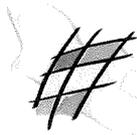
Invitation + compte rendu de la réunion

Du 03 Novembre 2008

Invitation faite par téléphone + compte rendu de la réunion

LISTE DES INVITES AU GROUPE DE TRAVAIL AGRICULTURE (27 Personnes)

Société	Nom/Prénom	Commune	Titre
	PAQUET Samuel	HARPRICH	
	EHL Y Françoise	BISTROFF	
ADASEA de la Moselle		METZ CEDEX 1	Monsieur le Président
Bureau d'Etudes ESOPÉ		REMILLY	
C.D.J.A	PICHENOT Julien	METZ CEDEX 1	
Chambre d'Agriculture de la Moselle	CHARPENTIER Julien	METZ CEDEX 1	Monsieur le Président
Communauté de Communes du Centre Mosellan	HENRION Antoine	MORHANGE	Monsieur le Président
Confédération Paysanne de Moselle	BITTE Claude	ZOUFFTGEN	Monsieur le Président
Conseil Général de la Moselle	LEROY Philippe	METZ CEDEX 01	
Conseil Général de la Moselle	DOYEN Christine	METZ CEDEX 01	
Direction Départementale des Territoires de la Moselle	KUGLER Jean	METZ CEDEX 1	Monsieur le Directeur Adjoint
Direction Départementale des Territoires de la Moselle -	VANDE MAELE Roland	METZ CEDEX 1	
Direction Régionale de l'Environnement de Lorraine - DREAL		METZ CEDEX 1	Monsieur le Président
Earl de la LANGHECK	BERNARD Julien	BISTROFF	
Earl LOUIS	JACOB Philippe	BERIG-VINTRANGE	
Earl MAZAGRAN	RIS Laurent, Monique	BISTROFF	
Earl TATTENWALD	DELLES Jean	BISTROFF	
F.D.S.E.A de la Moselle		METZ CEDEX 1	Monsieur le Président
F.D.S.E.A de la Moselle	CORDIER Jean	MORHANGE	
F.D.S.E.A. de la Moselle	Valérie SINDT	METZ CEDEX 1	
Gaec de l' AERODROME	HOERNER Noël, Eric	LELLING	
Gaec de la FORGE	RISSE Christian, Dominique, Jacinthe	GROSTENQUIN	
Gaec de VAHL	CHARPENTIER Guy, Daniel, Emilie	LANING	
Gaec du STADE	LAMBINET Patrice, Monique	GROSTENQUIN	
Jeunes Agriculteurs	Maison de l'Agriculture	METZ	Monsieur le Président
Membre Elu de la Chambre d'Agriculture de la Moselle	GUERBER Jean-Marie	RACRANGE	
Syndicat des propriétaires agricoles de Moselle		METZ CEDEX 1	Monsieur le Président



Communauté
de Communes
du Centre Mosellan



«Civilités» «NOMS»
«Organisme»
«Adresse_1»
«Adresse_2»
«CP» «Ville»

Nos réf : JT/cm
Objet : Groupe technique
NATURA 2000 - Bischwald

Metz, le 10 décembre 2010

«Civilités»,

J'ai bien pris note de votre volonté de participer au groupe de travail pour la rédaction du Document d'Objectifs afin de présenter le travail de diagnostic réalisé sur le terrain par la Chambre d'Agriculture de la Moselle.

J'ai le plaisir de vous inviter au groupe technique « **AGRICULTURE** » animé par la Chambre d'Agriculture :

Le JEUDI 23 OCTOBRE 2008 à 10 h 00
A La Communauté de Communes du Centre Mosellan
Hôtel Communautaire – Salle B – 1^{er} Etage

Comptant sur votre collaboration,

Veuillez agréer, «Civilités», l'expression de mes salutations distinguées.

La Chargée de Mission
Opérateur pour la Communauté de
Communes du Centre Mosellan

Julie TINTANET



Compte Rendu de la 1^{ère} réunion du 23 octobre 2008

Groupe de travail « AGRICULTURE »

Site Natura 2000 de la ZPS « Plaine et étang du Bischwald »

Le 23 octobre 2008 à 10 h s'est tenue dans les locaux de la Communauté de Communes du Centre Mosellan, la 1^{ère} réunion du groupe de travail « AGRICULTURE » du Site Natura 2000 : « Plaine et étang du Bischwald ».

Etaient présents :

M. BOULENGER Denis	Direction Régionale de l'Environnement de Lorraine
M. BRANCIFORTI Julian	Bureau d'études ESOPE
M. CHARPENTIER Daniel	Agriculteur à Laning
M. CHARPENTIER Julien	Centre départemental des Jeunes Agriculteurs
M. CORDIER Jean	FDSEA de la Moselle
M. DELLES Jean	Agriculteur à Bistroff
Mme DOYEN Christine	Conseil Général de la Moselle
M. GUERBER Jean-Marie	Chambre d'Agriculture de la Moselle
M. HOERNER Eric	Agriculteur à Lelling
M. JACOB Philippe	Agriculteur à Bering-Vintrange
M. PAQUET Samuel	Agriculteur à Harprich
Melle PIERSON Alice	Chambre d'Agriculture de la Moselle
M. POTIN Bruno	Direction Régionale de l'Environnement de Lorraine
M. RETTEL Claude	Chambre d'Agriculture de la Moselle
Melle SINDT Valérie	FDSEA de la Moselle
M. VANDE MAELE Roland	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Moselle

Etaient excusés :

M. BITTE Claude	Président de la Communauté de Communes du Centre Mosellan
M. GUISSINGER Denis	ADASEA de la Moselle
M. LAMBINET Patrice	Agriculteur à Grostenquin

Pour cette 1^{ère} réunion du groupe de travail « AGRICULTURE », M^{elle} PIERSON de la Chambre d'Agriculture de la Moselle ouvre la séance en remerciant les participants pour leur présence.

L'objet de la réunion est :

- D'une part, de présenter les résultats du diagnostic écologique et de l'enquête agricole ;
- D'autre part, de proposer des mesures agro-environnementales adaptées aux enjeux écologiques identifiés sur le site.

1. METHODOLOGIE ET ANIMATION

Après un rapide rappel de la démarche d'élaboration du DOCOB (document d'objectifs), Alice PIERSON présente les échéances à venir :

- 2^{ème} COPIL : le 19 novembre 2008
- Groupes de travail « ZONES HUMIDES, ETANGS ET FORETS » et « AMENAGEMENT DU TERRITOIRE » : février – mars 2009.

2. INVENTAIRE ET ANALYSE DE L'EXISTANT, HIERARCHISATION DES ENJEUX ET DES OBJECTIFS ET DEFINITION DES OBJECTIFS ET DES MESURES

M^{elle} PIERSON resitue le périmètre de la zone Natura 2000 sur le Bischwald et laisse ensuite la parole à M. BRANCIFORTI du bureau d'études ESOPE afin qu'il présente les résultats du diagnostic écologique.

Le site étudié possède une forte diversité d'habitats naturels, des plus humides aux plus secs, des plus ouverts aux plus fermés, où 207 espèces d'oiseaux ont déjà été signalées, dont 140 qualifiées de « remarquables ».

L'analyse de ces relevés a permis d'établir une cartographie d'habitats à enjeu fort, moyen ou faible.

3. PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET MAE :

Alice PIERSON définit la méthodologie générale pour la rédaction du PAE (Projet Agro-Environnemental) et présente ensuite les résultats de l'enquête agricole.

267 parcelles soit environ 940 ha ont été enquêtées. Le périmètre Natura 2000 du Bischwald est surtout composé de « producteurs d'herbe » (à 94 %). Le sol est donc occupé à environ 90 % de prairies.

Au niveau de la fertilisation, on peut noter que :

- 64 % des exploitants apportent entre 0 et 30 U/ha,
- 21 % entre 30 à 90 U/ha et,
- 15 % plus de 90 U/ha.

La date de la première fauche se situe à plus de 75 % entre le 15 mai et le 15 juin.

La détermination des différents couverts a permis de définir trois types d'habitats :

- Grandes cultures,
- Habitat prairial à enjeu avifaunistique moyen et,
- Habitat à fort enjeu avifaunistique.

et donc de définir des mesures agro-environnementales adaptées à chaque type de couvert.

Après présentation de chaque mesure pour chaque type de couvert, Denis BOULENGER, chargé de mission à la DIREN Lorraine, a répondu aux interrogations des participants et a animé le débat pour les prises de décisions.

Après une très longue concertation, des mesures déclinées en deux niveaux ont été arrêtées pour chaque couvert.

Grandes cultures :

<u>Niveau 1 :</u>	
- Remise en herbe totale ou partielle	
- Respect d'un niveau total de fertilisation minérale et organique : 60 U d'N maxi dont 60 U d'N minérale	

OU

<u>Niveau 2 :</u>	
- Remise en herbe totale ou partielle	
- Respect d'un niveau total de fertilisation minérale et organique : 30 U d'N maxi dont 30 U d'N minérale	
- Retard de fauche au 20 juin	

- Remise en herbe.....	158 €
- Socle herbe.....	76 €
- Enregistrements.....	17 €
- Fertilisation : 60 U d'N maxi.....	71 €
Soit 322 €/ha/an	

- Remise en herbe.....	158 €
- Socle herbe.....	76 €
- Enregistrements.....	17 €
- Fertilisation : 30 U d'N maxi.....	119 €
- Retard de fauche.....	71 €
Soit 441 €/ha/an	

Habitat prairial à enjeu avifaunistique moyen :

<u>Niveau 1 :</u>	
- Respect d'un niveau total de fertilisation minérale et organique : 30 U d'N maxi dont 30 U d'N minérale	

OU

<u>Niveau 2 :</u>	
- Respect de l'absence totale de fertilisation minérale et organique	
- Retard de fauche au 20 juin	

- Socle herbe.....	76 €
- Enregistrements.....	17 €
- Fertilisation : 30 U d'N maxi.....	119 €
Soit 212 €/ha/an	

- Socle herbe.....	76 €
- Enregistrements.....	17 €
- Absence fertilisation.....	135 €
- Retard de fauche.....	63 €
Soit 291 €/ha/an	

Habitat prairial à fort enjeu avifaunistique :

<u>Niveau 1 :</u>	
- Respect d'un niveau total de fertilisation minérale et organique : 30 U d'N maxi dont 30 U d'N minérale	
- Retard de fauche au 25 juin	

OU

<u>Niveau 2 :</u>	
- Respect de l'absence totale de fertilisation minérale et organique	
- Retard de fauche : 50 % au 25 juin et 50 % au 20 juillet	

- Socle herbe.....	76 €
- Enregistrements.....	17 €
- Fertilisation : 30 U d'N maxi.....	119 €
- Retard de fauche.....	90 €
Soit 302 €/ha/an	

- Socle herbe.....	76 €
- Enregistrements.....	17 €
- Absence fertilisation.....	135 €
- Retard de fauche.....	117 €
Soit 345 €/ha/an	

Les mesures retenues seront présentées au Comité de Pilotage du 19 novembre 2008 pour validation.



Compte Rendu de la 2^{ème} réunion du 03 novembre 2008

Groupe de travail « AGRICULTURE »

Site Natura 2000 de la ZPS « Plaine et étang du Bischwald »

Suite à des quiproquos lors de l'organisation de la 1^{ère} rencontre, il a été décidé de réorganiser une 2^{ème} réunion pour le groupe de travail « AGRICULTURE » afin que chacun puisse donner son avis sur les mesures agro-environnementales proposées.

Le 3 novembre 2008 à 14 h 30 s'est tenue dans les locaux de la Communauté de Communes du Centre Mosellan, la 2^{ème} réunion du groupe de travail « AGRICULTURE » du Site Natura 2000 : « Plaine et étang du Bischwald ».

Etaient présents :

M. BERNARD Julien	Agriculteur à Freybouse
Melle BERTHO Soizic	Conseil Général de la Moselle
M. BITTE Claude	Président de la Communauté de Communes du Centre Mosellan
M. BOULENGER Denis	Direction Régionale de l'Environnement de Lorraine
M. CHARPENTIER Julien	Centre départemental des Jeunes Agriculteurs
M. CORDIER Jean	FDSEA de la Moselle
M. DELLES Jean	Agriculteur à Bistroff
M. GERARD Jean-Claude	Agriculteur à Bistroff
M. GUERBER Jean-Marie	Chambre d'Agriculture de la Moselle
M. GUISSINGER Denis	ADASEA de la Moselle
M. HOERNER Eric	Agriculteur à Lelling
M. LAMBINET Patrice	Agriculteur à Grostenquin
M. JACOB Philippe	Agriculteur à Bering-Vintrange
M. MICLOT Jean-Charles	ADASEA de la Moselle
M. PAQUET Samuel	Agriculteur à Harprich
Melle PIERSON Alice	Chambre d'Agriculture de la Moselle
M. POTIN Bruno	Direction Régionale de l'Environnement de Lorraine
M. RIS Laurent	Agriculteur à Bistroff

Etaient excusés :

M. BRANCIFORTI Julian	Bureau d'études ESOPE
M. CHARPENTIER Daniel	Agriculteur à Laning
Mme DOYEN Christine	Conseil Général de la Moselle
Mme EHLI Françoise	Agricultrice à Bistroff
Melle SINDT Valérie	FDSEA de la Moselle
M. VANDE MAELE Roland	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Moselle

Pour cette 2^{ème} réunion du groupe de travail « AGRICULTURE », M^{elle} PIERSON de la Chambre d'Agriculture de la Moselle ouvre la séance en remerciant les participants pour leur présence et en s'excusant du malentendu suite à la 1^{ère} rencontre du groupe de travail.

M. BITTE, Président de la Communauté de Communes du Centre Mosellan, s'excuse à son tour pour les mêmes raisons et indique qu'il souhaite que les mesures agro-environnementales soient opérationnelles pour la PAC 2009 c'est-à-dire pour le 15 mai 2009.

L'objet de la réunion est :

- o D'une part, de présenter les résultats du diagnostic écologique et de l'enquête agricole ;
- o D'autre part, de rediscuter les mesures agro-environnementales retenues lors de la précédente réunion.

1. METHODOLOGIE ET ANIMATION

M^{elle} PIERSON précise que la prochaine réunion du COPIL aura lieu le 19 novembre 2009. Il aura surtout pour objectif de valider le projet agro-environnemental (PAE).

2. INVENTAIRE ET ANALYSE DE L'EXISTANT, HIERARCHISATION DES ENJEUX ET DES OBJECTIFS ET DEFINITION DES OBJECTIFS ET DES MESURES

M. BRANCIFORTI du bureau d'études ESOPE, n'ayant pas pu venir à ce 2^{ème} groupe de travail, M. BOULENGER de la DIREN Lorraine, présente à sa place les résultats du diagnostic écologique.

3. PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET MAE :

Après rappel de la méthodologie utilisée pour la réalisation d'un PAE, M^{elle} PIERSON présente les résultats issus de l'enquête agricole.

La corrélation entre l'enquête agricole et le diagnostic écologique a permis de définir trois types d'habitats :

- Grandes cultures,
- Habitat prairial à enjeu avifaunistique moyen et
- Habitat à fort enjeu avifaunistique

et donc de définir des mesures agro-environnementales adaptées à chaque type de couvert.

Denis BOULENGER de la DIREN Lorraine, a ensuite présenté :

- Dans un premier temps, les propositions de mesures agro-environnementales possibles et adaptées à chaque milieu ;
- Dans un second temps, les mesures agro-environnementales arrêtées lors du premier groupe de travail « AGRICULTURE ».

Après quelques interrogations des participants, les mesures agro-environnementales suivantes ont été validées :

Grandes cultures :

Niveau 1 :	
- Remise en herbe totale ou partielle	
- Respect d'un niveau total de fertilisation minérale et organique : 60 U d'N maxi dont 60 U d'N minérale	

OU

Niveau 2 :	
- Remise en herbe totale ou partielle	
- Respect d'un niveau total de fertilisation minérale et organique : 30 U d'N maxi dont 30 U d'N minérale	
- Retard de fauche au 20 juin	

- Remise en herbe	158 €
- Socle herbe	76 €
- Enregistrements	17 €
- Fertilisation : 60 U d'N maxi	71 €
Soit 322 €/ha/an	

- Remise en herbe	158 €
- Socle herbe	76 €
- Enregistrements	17 €
- Fertilisation : 30 U d'N maxi	119 €
- Retard de fauche	71 €
Soit 441 €/ha/an	

→ Pour le milieu Grandes cultures, le groupe de travail a validé les décisions prises lors de la rencontre précédente.

Habitat prairial à enjeu avifaunistique moyen :

Niveau 1 :	
- Respect d'un niveau total de fertilisation minérale et organique : 30 U d'N maxi dont 30 U d'N minérale	

OU

Niveau 2 :	
- Respect de l'absence totale de fertilisation minérale et organique	
- Retard de fauche au 20 juin	

- Socle herbe	76 €
- Enregistrements	17 €
- Fertilisation : 30 U d'N maxi	119 €
Soit 212 €/ha/an	

- Socle herbe	76 €
- Enregistrements	17 €
- Absence fertilisation	135 €
- Retard de fauche	63 €
Soit 291 €/ha/an	

→ Pour le milieu Habitat prairial à enjeu avifaunistique moyen, le groupe de travail a validé les décisions prises lors de la rencontre précédente.

Habitat prairial à fort enjeu avifaunistique :

Niveau 1 :	
- Respect d'un niveau total de fertilisation minérale et organique : 30 U d'N maxi dont 30 U d'N minérale	
- Retard de fauche au 20 juin	

OU

Niveau 2 :	
- Respect de l'absence totale de fertilisation minérale et organique	
- Retard de fauche : 50 % au 25 juin et 50 % au 20 juillet	

- Socle herbe	76 €
- Enregistrements	17 €
- Fertilisation : 30 U d'N maxi	119 €
- Retard de fauche	71 €
Soit 283 €/ha/an	

- Socle herbe	76 €
- Enregistrements	17 €
- Absence fertilisation	135 €
- Retard de fauche	117 €
Soit 345 €/ha/an	

→ Pour le milieu Habitat prairial à fort enjeu avifaunistique, le groupe de travail a demandé que le retard de fauche du premier niveau soit décalé au 20 juin au lieu du 25 juin.

Ces différentes mesures seront présentées au Comité de Pilotage du 19 novembre 2008 pour validation.

Réunions du Groupe de Travail

« Forêts et Milieux Humides »

Liste des membres du Groupe de Travail

Du 22 Juin 2010

Invitation + compte rendu de la réunion

Document de travail « Tableau récapitulatif des enjeux et objectifs » pour la réunion du 22 juin 2010

Du 14 Septembre 2010

Invitation + compte rendu de la réunion



Communauté
de Communes
du Centre Mosellan



lorraine
conseil régional

«Titre»
«Société»
«Civilités» «NomPrénom»
«Adresse»
«Code_Postal» «Commune»

Objet : Groupe de Travail « Forêts - Milieux Humides »
Natura 2000 « Plaine et Etang du Bischwald »

Metz, le 08 septembre 2010

«Titre»«Civilités»,

Vous aviez été convié à participer à la réunion du groupe de travail « Forêt et milieux humides » du 7 septembre dernier qui a dû être annulée.

Pour remplacer cette réunion, je vous propose de nous réunir :

Le Mardi 14 septembre 2010 à 15 h 00

A la Chambre d'Agriculture de Moselle

2 rue du Pratel à **Morhange**

Grande Salle – 2^{ème} Etage

Je vous prie de bien vouloir confirmer votre participation à cette réunion par téléphone auprès de Corinne MANGEL au 03.87.66.12.44 ou par mail à l'adresse suivante : anne.barth@moselle.chambagri.fr.

Comptant sur votre collaboration,

Veuillez agréer, «Titre»«Civilités», l'expression de mes salutations distinguées.

Anne BARTH

Technicienne Agronomie-Environnement



Compte Rendu du Groupe de Travail « FORETS – MILIEUX HUMIDES »

Du Mardi 14 septembre 2010

Site Natura 2000 de la ZPS « Plaine et étang du Bischwald »
FR4112000

Le 14 septembre 2010 à 15 h s'est tenue, dans les locaux de la Chambre d'Agriculture de la Moselle à Morhange, la réunion du Groupe de Travail « Forêts et Milieux Humides » du site Natura 2000 « Plaine et étang du Bischwald », sous la présidence de M. Claude BITTE.

Etaient présents :

M^{elle} BARTH Anne
Mme BERTHO Soizic
M. BITTE Claude

Mme BOISRAME Morgane
M. KNOCHER Alexandre
M. LEIDINGER Jean-Claude

M. MEYER Jean-Claude
M. WERNY Christophe
M. WITTISCHE Raphaël

Chambre d'Agriculture de la Moselle
Conseil Général de la Moselle
Président de la Communauté de Communes du Centre Mosellan
Agence de l'Eau Rhin-Meuse
Conservatoire des Sites Lorrains
Association intercommunale de Sauvegarde de l'Environnement
GECNAL Harpich
Office National des Forêts
Fédération Départementale des Chasseurs de Moselle

Etaient excusés :

Mme DESPIERRES Isabelle

Mme DISS Anne
Mme DOYEN Christine
Mme L'HOTE
M. PICHENOT Julian
Mme REINARTZ Dominique
Mme ZORN Sandrine

Fédération Départementale des Associations Agréées pour la pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Moselle
Conservatoire des Sites Lorrains
Conseil Général de la Moselle
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
Bureau d'études ESOPÉ
Propriétaire de l'étang du Bischwald
Direction Départementale des Territoires de Moselle

Le Président de la Communauté de Communes du Centre Mosellan, M. Claude BITTE, ouvre la séance en remerciant les participants pour leur présence.

Il laisse ensuite la parole à Anne BARTH de la Chambre d'Agriculture de la Moselle, qui présente les évolutions du tableau « Objectifs et enjeux » du site et les contrats proposés.

Tableau Objectifs/Enjeux

Les remarques et modifications suivantes ont été faites pour le tableau Objectifs et Enjeux :

- M. KNOCHEL précise pour l'objectif 6 que les cariçaies sont plus abondantes que les roselières autour de l'étang. Il sera donc rajouté « Favoriser les roselières » dans les objectifs opérationnels de l'objectif 6
- Mme BOISRAME demande que l'objectif 7 soit modifié en « Améliorer la qualité des étangs et des cours d'eau »
- M. LEIDINGER de l'Association Intercommunale de Sauvegarde de l'Environnement a demandé que l'objectif opérationnel « Ne pas drainer les zones humides » soit rajouté pour l'objectif 11 : « Conserver les zones humides existantes ».
- Suite aux différentes remarques sur la gestion hydraulique de l'étang, l'objectif opérationnel « Elaborer un plan de gestion pour l'étang » a été ajouté. A cette occasion Mlle BARTH a réitéré sa demande à M. BITTE pour obtenir le cahier des charges actuel de gestion de l'étang du Bischwald.

CONTRATS FORESTIERS

Les contrats forestiers ont été présentés par Mlle BARTH. Ils ont fait l'objet des remarques suivantes :

- Contrat CF1 : Entretien des mares forestières : Mme BOISRAME demande que l'engagement « Profilage des berges en pente douce sur une partie du contour » soit précisé
- Contrat CF2 : Création d'îlots de sénescence : M. WERNY précise que la délimitation des îlots de sénescence par les agents de l'ONF pose un problème de rémunération du temps passé.
- Contrat CF4 : Information des usagers de la forêt : Mlle BARTH précise, suite à une question de M. WERNY, que ce contrat est également valable pour accompagner le contrat sur le maintien d'arbres isolés. Ce point sera ajouté dans le contrat.

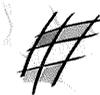
CONTRATS NI AGRICOLES NI FORESTIERS

Anne BARTH a ensuite présenté les contrats Natura 2000 non agricoles non forestiers. Ils ont fait l'objet des remarques suivantes :

- CMH1 : Entretien des mares : Il sera précisé « mares en milieu ouvert »
- CMH2 : Création et restauration de mares : La même modification que pour le contrat CMH1 sera apportée. Il sera également précisé que lors de la végétalisation des berges, la colonisation naturelle sera possible.
- CMH3 : Faucardage des formations végétales hygrophiles : ce contrat est à préciser, notamment au niveau des zones concernées par le contrat et des surfaces concernées.
- CMH4 : Restauration de ripisylves, de la végétation des berges d'étangs : les zones d'application de ce contrat sont également à préciser. De même les engagements non rémunérés seront complétés par l'utilisation de plantes indigènes et par le talutage en pente douce.

Suite à ces remarques, Anne BARTH va mettre à jour les différents documents qui seront ensuite transmis aux participants du groupe de travail pour avis.

Le président, M. Claude BITTE, remercie les participants et clôt la séance à 17 h 00.



Communauté
de Communes
du Centre Mosellan



« Société »
« Civilités » « Nom Prénom »
« Adresse »
« Code_Postal » « Commune »

Objet : Groupe de Travail « Milieux Humides »
Natura 2000 « Plaine et Etang du Bischwald »

Metz, 21 mai 2010

« Civilités »,

Dans le cadre du travail de concertation autour du site Natura 2000 « Plaine et étang du Bischwald » la mise en place d'un groupe de travail « **MILIEUX HUMIDES, ETANGS ET FORETS** » avait été validée par le Comité de Pilotage.

Afin de discuter des enjeux du territoire et des outils de gestion à mettre en place, je vous propose de participer à la réunion de ce groupe de travail :

Le Mardi 22 juin 2010 à 10 h 00

A la Chambre d'Agriculture de Moselle

2 rue du Pratel à **Morhange**

Grande Salle – 2^{ème} Etage

Je vous prie de bien vouloir confirmer votre participation à cette réunion par téléphone auprès de Corinne MANGEL au 03.87.66.12.44 ou par mail à l'adresse suivante : anne.barth@moselle.chambagri.fr.

Comptant sur votre collaboration,

Veuillez agréer, « Civilités », l'expression de mes salutations distinguées.

Anne BARTH

Technicienne Agronomie-Environnement



Compte Rendu du Groupe de Travail « FORETS – MILIEUX HUMIDES »

Du Mardi 22 juin 2010

Site Natura 2000 de la ZPS « Plaine et étang du Bischwald »
FR4112000

Le 22 juin 2010 à 10 h s'est tenue, dans les locaux de la Chambre d'Agriculture de la Moselle à Morhange, la réunion du Groupe de Travail « Forêts et Milieux Humides » du site Natura 2000 « Plaine et étang du Bischwald », sous la présidence de M. Claude BITTE.

Etaient présents :

M ^{elle} BARTH Anne	Chambre d'Agriculture de la Moselle
Mme BERTHO Soizic	Conseil Général de la Moselle
M. BITTE Claude	Président de la Communauté de Communes du Centre Mosellan
Mme BOISRAME Morgane	Agence de l'Eau Rhin-Meuse
Mme DAZA Edith	Direction Départementale des Territoires de Moselle
Mme DESPIERRES Isabelle	Fédération Départementale des Associations Agréées pour la pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de Moselle
Mme DISS Anne	Conservatoire des Sites Lorrains
M. HACHETTE Alexis	Office National des Forêts
M. KNOCHEL Alexandre	Conservatoire des Sites Lorrains
M. LEIDINGER Jean-Claude	Association intercommunale de Sauvegarde de l'Environnement
M. MEYER Jean-Claude	GECNAL Harpich
M. PICHENOT Julian	Bureau d'études ESOPÉ
M. PIQUET Raphaël	Office National des Forêts
Mme REINARTZ Dominique	Propriétaire de l'étang du Bischwald
M. SCHUELLER Thierry	Office National des Forêts
M. SCHWAB Frédéric	ONEMA
M. STEIL Arnaud	Fédération Départementale des Chasseurs de Moselle
M. VALLAGEAS Gilbert	Centre Régional de la Propriété Forestière d'Alsace-Lorraine
M. WERNY Christophe	Office National des Forêts
Mme ZORN Sandrine	Direction Départementale des Territoires de Moselle

Etaient absents :

M. BRODIER Salomon	Centre Ornithologique Lorrain
M. POTIN Bruno	DREAL Lorraine

Le Président de la Communauté de Communes du Centre Mosellan, M. Claude BITTE, ouvre la séance en remerciant les participants pour leur présence. Il rappelle que la rédaction du Docob a pris du retard et que sa volonté est de terminer sa rédaction au plus vite pour pouvoir le valider en comité de pilotage au mois de septembre 2010.

Il laisse ensuite la parole à Anne BARTH de la Chambre d'Agriculture de la Moselle, qui rappelle que la procédure Natura 2000 est une démarche de concertation. Après un résumé du diagnostic écologique des forêts et des zones humides du site par Julian PICHENOT, du bureau d'études ESOPÉ, et une présentation des outils contractuels de Natura 2000 par Anne BARTH, l'ensemble des participants a été invité à donner son avis sur les enjeux et objectifs du site et sur les mesures de gestions possibles.

FORET

Les membres de l'ONF présents font le point sur les différentes actions qu'ils mènent déjà en faveur de la biodiversité :

- marquage d'arbres d'intérêt (arbre à cavité, arbres morts, arbres habitats, espèces rares,...)
- adaptation des dates d'exploitation en cas de nid d'espèces remarquables

Julian PICHENOT souligne que les îlots de vieillissement sont toutefois plus fonctionnels écologiquement que des arbres isolés.

M. PIQUET demande de ne pas oublier les arbres et les haies en milieu ouvert qui sont aussi importants pour constituer un réseau d'habitats pour différentes espèces.

M. VALLAGEAS propose de formaliser ces pratiques de l'ONF dans le cadre de la procédure Natura 2000.

Anne BARTH demande à l'ONF s'ils disposent d'une liste des arbres d'intérêt marqués. Alexis HACHETTE se propose de lui transférer un fichier.

Les membres de l'ONF font également remarquer que certains plans d'aménagement des forêts du site ont été révisés récemment. Il est toutefois possible de prendre en compte les exigences Natura 2000 grâce à un avenant.

Enfin, la question de la sécurité par rapport aux chemins, notamment les chemins de randonnée mis en place par les communes et la CCCM a été abordée. Le maintien d'arbres morts ou vieillissants pose en effet le problème de leur entretien à long terme.

ETANGS

M. SCHWAB interroge le président de la CCCM sur le statut foncier de l'étang. M. BITTE lui confirme que, pour l'instant, l'étang est toujours la propriété de M. REINARTZ.

Plusieurs membres du groupe de travail proposent d'ajouter l'amélioration de la qualité de l'eau de l'étang aux objectifs de conservation.

A ce propos plusieurs solutions sont abordées :

- L'assainissement des communes : plusieurs communes ne bénéficient pas encore d'un système d'assainissement des eaux usées mis aux normes. Pour améliorer la qualité de l'eau de l'étang, il est nécessaire que les communes situées en amont de l'étang bénéficient d'un système de traitement des eaux performant, en particulier Berig-Vintrange et Viller.
- La mise en place de bandes tampons le long des berges : la mise en place d'une bande enherbée de 5 mètres de large minimum est déjà demandée aux agriculteurs dans la cadre de la PAC. Il pourrait être opportun d'élargir ces bandes tampons à 10 mètres pour améliorer leur rôle de filtre vis-à-vis des nitrates et des produits phytosanitaires.
- La gestion du nourrissage des poissons : attention à maintenir un nourrissage n'ayant pas d'impact sur la qualité de l'eau. Apparemment, le nourrissage actuel est suffisamment faible pour ne pas avoir d'effet négatif sur la qualité de l'eau.

La gestion du niveau de l'eau de l'étang a également un impact fort sur le fonctionnement de l'étang et sur ses capacités d'accueil. Le niveau de l'eau, la fréquence des vidanges et des assecs sont à définir pour atteindre les objectifs voulus.

Suite aux remarques du groupe de travail, les objectifs de conservation « Améliorer la qualité de l'eau des étangs » et « Assurer une bonne gestion hydraulique de l'étang » remplaceront l'objectif de conservation n°6.

MARES ET ZONES HUMIDES

Le réseau des mardelles du site du Bischwald est un des enjeux du secteur. Un recensement des mares existantes a été réalisé par Alexandre KNOCHEL en 2005. Les données sont disponibles. Des relevés ont aussi été réalisés par l'ONF.

Alexandre KNOCHEL propose d'ajouter spécifiquement la préservation des mares forestières dans les objectifs de conservation du milieu forestier. Cet ajout est validé par le groupe de travail.

Afin de préserver les mardelles, un nouveau référencement est nécessaire ainsi qu'une typologie. Ceci permettra de définir la gestion à mettre en œuvre sur ces mares.

Pour préserver les zones humides le drainage des parcelles devra être limité sur le site. Ce point peut être intégré à la Charte.

A l'issue de ces discussions, Anne BARTH propose de rédiger une première ébauche des contrats pour la prochaine réunion du groupe de travail. Elle se servira également des points abordés pour rédiger la charte Natura 2000 du site.

Le président, M. Claude BITTE, remercie les participants et clôt la séance à 11 h 45.



Communauté
de Communes
du Centre Mosellan



«Titre»
«Société»
«Civilités» «NomPrénom»
«Adresse»
«Code_Postal» «Commune»

Objet : Groupe de Travail « Milieux Humides - Forêts »
Natura 2000 « Plaine et Etang du Bischwald »

Metz, 09 juin 2010

«Titre»«Civilités»,

Vous avez été convié à participer au groupe de travail « Milieux Humides et Forêts » du site Natura 2000 « Plaine et étang du Bischwald » le 22 juin prochain.

Afin de disposer d'une première base de travail, je vous adresse sous ce pli, un tableau récapitulatif des enjeux et objectifs répertoriés sur le secteur. Il pourra être complété lors de cette réunion.

Nous échangerons également sur les actions à mettre en œuvre.

Vous en souhaitant bonne réception,

Veuillez agréer, «Titre»«Civilités», l'expression de mes salutations distinguées.

Anne BARTH

Technicienne Agronomie-Environnement

P.J : Tableau récapitulatif

Milieux concernés	Enjeux	Objectifs de conservation	Objectifs opérationnels
Milieu agricole	Maintenir et développer des habitats prairiaux de qualité pour l'avifaune du site	<p>Objectif 1 : Pérenniser les parcelles prairiales, et encourager des pratiques agricoles plus extensives</p> <p>Objectif 2 : Pérenniser les parcelles en prairie de fauche et encourager des pratiques plus extensives, incluant une date de fauche tardive</p> <p>Objectif 3 : Mettre en œuvre une politique de gestion permettant de maintenir suffisamment d'habitats favorables à l'avifaune forestière tant en terme de surfaces que de répartition</p>	<p>Promouvoir la remise en herbe des parcelles en culture</p> <p>Favoriser la gestion extensive des prairies</p> <p>Favoriser la gestion extensive des prairies et une fauche tardive compatible avec le calendrier de reproduction des espèces les plus remarquables</p> <p>Mise en place d'îlots de vieillissement et d'îlots de sénescence</p> <p>Maintien de sur-réserves en parcelle exploitée</p> <p>Mise en réserve d'arbres habitats et d'arbres morts sur pied</p> <p>Définir des zones de tranquillité autour des sites de reproduction des espèces sensibles au dérangement</p>
Milieu forestier	Préserver une forêt diversifiée et favorable à l'accueil de l'avifaune forestière	<p>Objectif 4 : Garantir des zones de quiétude</p>	<p>Limiter l'atterrissement des roseilières</p> <p>Optimisation de l'effet lisière</p> <p>Amélioration de la ceinture végétale</p>
Étang et zones humides	Gérer les étangs de manière à fournir des habitats propices à l'avifaune	Objectif 5 : Gérer la végétation des étangs de manière à assurer un accueil optimum des espèces	Gestion des niveaux d'eau en fonction des besoins des espèces
		Objectif 6 : Garantir le bon fonctionnement hydraulique des étangs	Amélioration de la ceinture végétale
		Objectif 7 : Garantir des zones de quiétude	<p>Limitation de l'accès aux zones les plus propices à l'avifaune</p> <p>Maintien ou restauration des mardelles et mares existantes, création de nouvelles mares</p>
Tous les milieux	Maintenir un réseau de mares et de zones humides	Objectif 8 : préserver le réseau de mardelles	<p>Maintien ou restauration des zones humides existantes</p> <p>Mettre en place un suivi des mardelles (recensement, localisation, espèces présentes...)</p> <p>Poursuivre le suivi ornithologique de la zone</p>
		Objectif 9 : conserver les zones humides existantes	<p>Évaluation de l'état de conservation de la végétation et des habitats d'intérêt communautaire</p>
Tous les milieux	Améliorer le suivi des espèces et des habitats du site	Objectif 10 : Améliorer la connaissance écologique générale du site et évaluer l'état du site Natura 2000 à l'échéance d'application du document d'objectifs	



PREFECTURE DE LA MOSELLE

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
LORRAINE

Service nature, aménagements et paysages

Affaire suivie par Denis BOULENGER
Tél. 03 87 39 79 03
Mél : denis.boulenger@lorraine.ecologie.gouv.fr

ARRETE

en date du **23 OCT. 2007**

portant désignation du comité de pilotage pour l'élaboration et la mise en œuvre du document d'objectifs de la Zone de Protection Spéciale FR 4112000 «Plaine et étangs du Bischwald»

**LE PREFET DE LA REGION LORRAINE
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE EST
PREFET DE LA MOSELLE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Vu la directive n° 79/409/CEE du conseil des Communautés européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages ;

Vu la directive n° 92/43/CEE du conseil des Communautés européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

Vu le code de l'environnement, notamment le chapitre IV du titre Ier du livre IV ;

Vu la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2006-922 du 26 juillet 2006 relatif à la gestion des sites Natura 2000,

Vu l'arrêté DEU N07515801 de la ministre de l'écologie et du développement durable du 4 mai 2007, portant désignation de la Zone de Protection Spéciale FR 4112000 «Plaine et étangs du Bischwald» ;

Vu l'avis du directeur régional de l'environnement de Lorraine ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Il est créé un comité de pilotage chargé de conduire l'élaboration du document d'objectifs de la Zone de Protection Spéciale FR 4112000 «Plaine et étangs du Bischwald» et de sa mise en œuvre.

Article 2 : Le comité de pilotage est composé ainsi qu'il suit :

Représentants des collectivités territoriales et leurs groupements concernés

- le Président du Conseil Régional de Lorraine ou son représentant
- le Président du Conseil Général de Moselle ou son représentant
- le Président de la Communauté de Communes du Centre Mosellan ou son représentant,
- le Président du Syndicat Maison Forestière de Laning ou son représentant,
- le Président du Syndicat Intercommunal Forestier de Saint-Jean-Rohrbach ou son représentant,
- le Président du Syndicat Intercommunal Forestier du Triage de Guessling-Hémering ou son représentant,
- le Président du Syndicat Intercommunal des eaux de Basse-Vigneulles et de Faulquemont ou son représentant,
- le Président du Syndicat Intercommunal des eaux de Rodalbe et environs ou son représentant,
- le Maire de la commune de Bérig-Vintrange ou son représentant,
- le Maire de la commune de Bistroff ou son représentant,
- le Maire de la commune de Boustroff ou son représentant,
- le Maire de la commune de Frémestroff ou son représentant,
- le Maire de la commune de Freybouse ou son représentant,
- le Maire de la commune de Grostenquin ou son représentant,
- le Maire de la commune de Guessling-Hémering ou son représentant,
- le Maire de la commune de Harprich ou son représentant,
- le Maire de la commune de Laning ou son représentant,
- le Maire de la commune de Lelling ou son représentant,
- le Maire de la commune de Lixing-les-Saint-Avold ou son représentant,
- le Maire de la commune de Vahi-les-Faulquemont ou son représentant,
- le Maire de la commune de Viller ou son représentant,

Représentants de propriétaires, exploitants, usagers, associations de protection de la nature, scientifiques

- le Président de la Chambre d'Agriculture de Moselle ou son représentant,
- le Président de l'ADASEA de Moselle ou son représentant,
- le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de Moselle ou son représentant,
- le Président des Jeunes Agriculteurs de Moselle ou son représentant,
- le Président de la Confédération Paysanne de Moselle ou son représentant,
- le Président du Syndicat des Propriétaires Agricoles de Moselle ou son représentant,
- Monsieur Manfred REINARTZ, propriétaire de l'étang du Bischwald ou son représentant,
- Monsieur Joseph HEYMANN, pisciculteur exploitant l'Etang du Bischwald ou son représentant,
- le Président de la Fédération des Chasseurs de Moselle ou son représentant,
- le Président de la Fédération de Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ou son représentant,
- le Président du Syndicat des forestiers privés de la Moselle,

- le Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière Lorraine-Alsace ou son représentant,
- le Directeur Territorial de l'Office National des Forêts de Lorraine ou son représentant,
- le Commandant de la Région Terre Nord-Est ou son représentant,
- le Président du Conservatoire des Sites Lorrains ou son représentant,
- le Président du Centre Ornithologique Lorrain ou son représentant,
- le Président de l'Association Intercommunale de Sauvegarde de l'Environnement ou son représentant,
- le Président du Groupement d'Etude et de Conservation de la Nature en Lorraine ou son représentant,
- le Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel ou son représentant,
- Monsieur Daniel CHARPENTIER représentant les exploitants agricoles pour les systèmes polyculture-élevage type laitier,
- Monsieur Eric HOERNER représentant les exploitants agricoles pour les systèmes polyculture-élevage type laitier,
- Monsieur Jean DELLES représentant les propriétaires fonciers agricoles pour les systèmes polyculture-élevage type laitier,
- Monsieur Julien BERNARD représentant les propriétaires fonciers agricoles pour les systèmes polyculture-élevage type laitier,
- Monsieur Philippe JACOB représentant les exploitants agricoles pour les systèmes polyculture-élevage type allaitant,
- Monsieur Samuel PAQUET représentant les exploitants agricoles pour les systèmes polyculture-élevage type allaitant,
- Madame Françoise EHLI représentant les propriétaires fonciers agricoles pour les systèmes polyculture-élevage type allaitant,
- Monsieur Patrice LAMBINET représentant les propriétaires fonciers agricoles pour les systèmes polyculture-élevage type allaitant,
- Monsieur Dominique RISSE représentant les exploitants agricoles pour les systèmes polyculture-élevage type engraisseur.
- Monsieur Laurent RIS représentant les propriétaires fonciers agricoles pour les systèmes polyculture-élevage type engraisseur.

Représentants de l'Etat participant aux travaux du comité de pilotage à titre consultatif :

- le Préfet de la Moselle ou son représentant,
- le Directeur Régional de l'Environnement de Lorraine ou son représentant,
- le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de Moselle ou son représentant,
- le Directeur Départemental de l'Equipement de Moselle ou son représentant,
- le Directeur de la Délégation Régionale de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage Alsace-Lorraine ou son représentant,
- le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse ou son représentant
- le Directeur Régional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques ou son représentant

Article 3 : Le Préfet de la Moselle convoque et préside la première réunion du comité de pilotage Natura 2000.

A cette occasion, les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements désignent, parmi eux, le président du comité de pilotage ainsi que la collectivité territoriale ou le groupement chargé de l'élaboration du document d'objectifs et du suivi de sa mise en œuvre.

A défaut, la présidence du comité est assurée par le Préfet de la Moselle.

Ces désignations interviennent initialement pour la durée d'élaboration du document d'objectifs puis, une fois celui-ci approuvé, pour des périodes de trois ans renouvelables.

Article 4 : Le comité de pilotage peut établir un règlement intérieur à la demande de plus de la moitié de ses membres.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture de la Moselle, le sous-préfet de Forbach et le directeur régional de l'environnement de Lorraine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera adressée aux membres du comité de pilotage désignés à l'article 2.

METZ, le 23 OCT. 2007

LE PREFET,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général



Bernard GONZALEZ

NOR :	D	E	J	N	0	7	5	4	5	8	0	A
-------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Arrêté portant désignation du site Natura 2000 PLAINE ET ETANG DU BISCHWALD
(zone de protection spéciale)

Le ministre de la défense et la ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu la directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages, notamment son article 4 et son annexe I ;

Vu le code de l'environnement, notamment le II et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-2, R. 414-3, R. 414-5, R. 414-6 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 relatif à la liste des espèces d'oiseaux qui peuvent justifier la désignation de zones de protection spéciale au titre du réseau écologique européen Natura 2000 selon l'article L. 414-1-II (1^{er} alinéa) du code de l'environnement ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés ;

Arrêtent :

Art. 1^{er} - Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 PLAINE ET ETANG DU BISCHWALD » (zone de protection spéciale FR4112000) l'espace délimité sur la carte d'assemblage au 1/50000 ainsi que sur les deux cartes au 1/25000 ci-jointes, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes du département de la Moselle : Bistroff, Boustroff, Bérig-Vintrange, Freyhouse, Frémestroff, Grostenquin, Guessling-Hémering, Harprich, Laning, Lelling, Lixing-lès-Saint-Avold, Vahl-lès-Faulquemont, Viller.

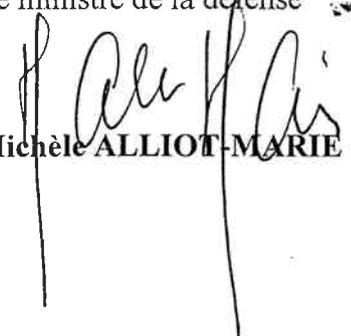
Art. 2 - La liste des espèces d'oiseaux justifiant la désignation du « site Natura 2000 PLAINE ET ETANG DU BISCHWALD » figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que les cartes visées à l'article 1^{er} ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture de la Moselle, à la direction régionale de l'environnement de Lorraine, ainsi qu'à la direction de la nature et des paysages au ministère de l'écologie et du développement durable.

Art. 3 - La directrice des affaires juridiques au ministère de la défense et le directeur de la nature et des paysages au ministère de l'écologie et du développement durable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le **04 MAI 2007**

Le ministre de la défense


Michèle ALLIOT-MARIE

La ministre de l'écologie et
du développement durable


Nelly OLIN

Annexe

A l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR4112000 PLAINE ET ETANG DU BISCHWALD (zone de protection spéciale)

Liste des espèces d'oiseaux justifiant cette désignation

1 - Liste des espèces d'oiseaux figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II (1^{er} alinéa) du code de l'environnement

A094	Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>
A072	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>
A082	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>
A084	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>
A081	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>
A021	Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>
A031	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>
A030	Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>
A038	Cygne chanteur	<i>Cygnus cygnus</i>
A037	Cygne de Bewick	<i>Cygnus columbianus</i>
A103	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>
A098	Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>
A060	Fuligule nyroca	<i>Aythya nyroca</i>
A321	Gobemouche à collier	<i>Ficedula albicollis</i>
A027	Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>
A127	Grue cendrée	<i>Grus grus</i>
A197	Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>
A068	Harle piette	<i>Mergellus albellus</i>
A029	Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>
A119	Marouette ponctuée	<i>Porzana porzana</i>
A229	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>
A073	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>
A074	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>
A176	Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>
A238	Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>
A236	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>
A338	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>
A001	Plongeon catmarin	<i>Gavia stellata</i>
A140	Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>
A075	Pygargue à queue blanche	<i>Haliaeetus albicilla</i>
A034	Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i>

2 - Liste des autres espèces d'oiseaux migrateurs justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II (2^{ème} alinéa) du code de l'environnement

A085	Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>
A087	Buse variable	<i>Buteo buteo</i>
A155	Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>
A153	Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>

A113	Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>
A051	Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>
A053	Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>
A054	Canard pilet	<i>Anas acuta</i>
A050	Canard siffleur	<i>Anas penelope</i>
A056	Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>
A165	Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>
A162	Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>
A168	Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>
A160	Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>
A036	Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>
A086	Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>
A096	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>
A099	Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>
A125	Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>
A059	Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>
A061	Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>
A123	Gallinule Poule d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>
A067	Garrot à oeil d'or	<i>Bucephala clangula</i>
A182	Goéland cendré	<i>Larus canus</i>
A391	Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>
A137	Grand Gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i>
A284	Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>
A004	Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>
A005	Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>
A008	Grèbe à cou noir	<i>Podiceps nigricollis</i>
A070	Harle bièvre	<i>Mergus merganser</i>
A028	Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>
A025	Héron garde-boeufs	<i>Bubulcus ibis</i>
A179	Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>
A058	Nette rousse	<i>Netta rufina</i>
A043	Oie cendrée	<i>Anser anser</i>
A039	Oie des moissons	<i>Anser fabalis</i>
A041	Oie rieuse	<i>Anser albifrons</i>
A141	Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i>
A298	Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>
A118	Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>
A336	Rémiz penduline	<i>Remiz pendulinus</i>
A052	Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>
A055	Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>
A048	Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>
A233	Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>
A142	Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>

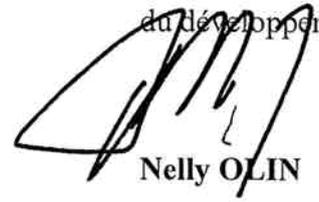
Fait à Paris, le

4/5/17

Le ministre de la défense


Michèle ALLIOT-MARIE

La ministre de l'écologie et
du développement durable


Nelly OLIN



Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE
ET DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE

SITE NATURA 2000 Plaine et étang du Bischwald (tableau d'assemblage) FR4112000 (Moselle)

Carte au 1/50 000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZPS.

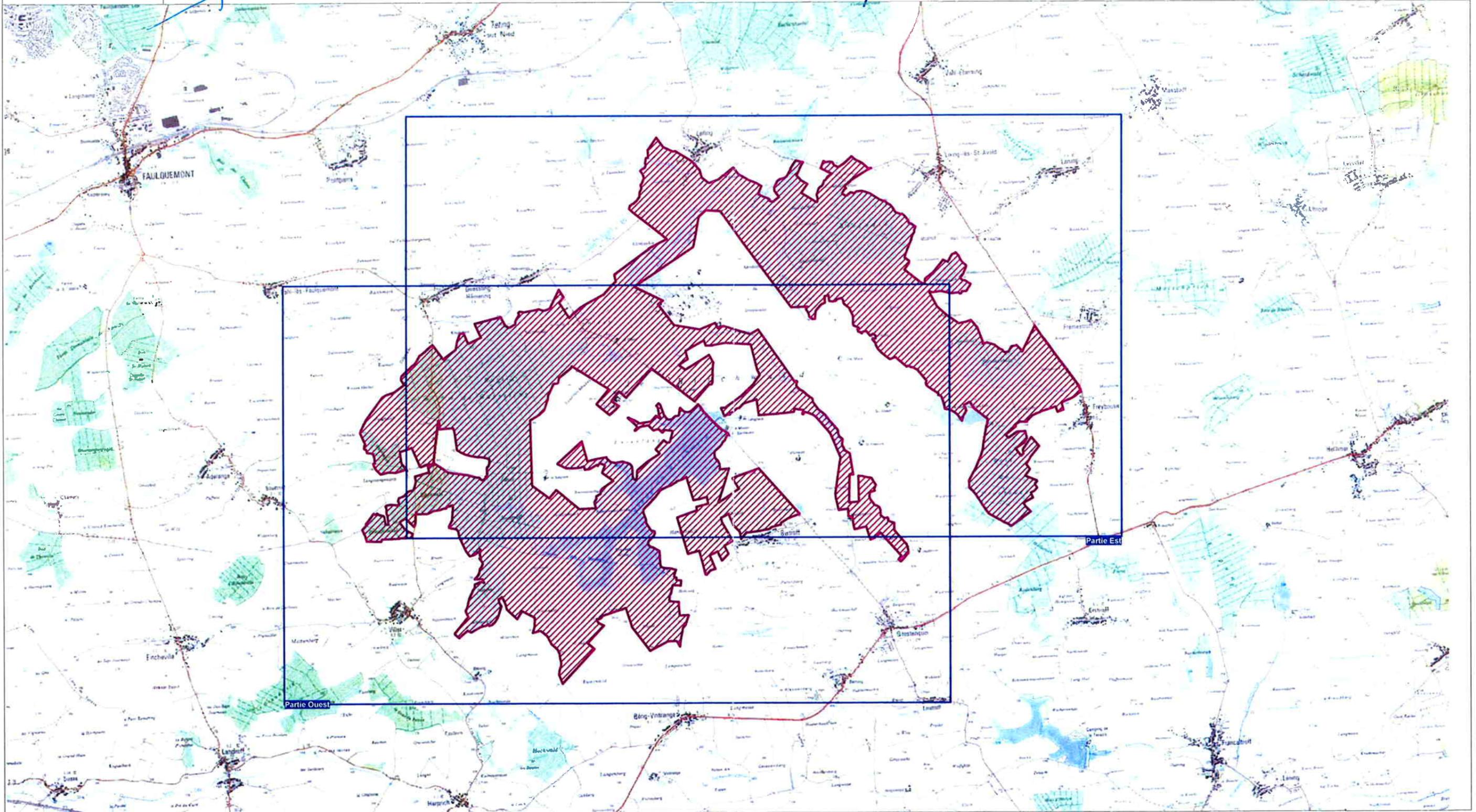
Signé le 13 AVR 2007

Le ministre de la défense

Michèle ALLIOT-MARIE

La ministre de l'écologie et du développement durable

Nelly OLIN



ZPS



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
 REPUBLIQUE FRANÇAISE
 MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE
 ET DU DÉVELOPPEMENT
 DURABLE

SITE NATURA 2000 Plaine et étang du Bischwald (Partie Est)
FR4112000 (Moselle)

Carte au 1/25 000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZPS.

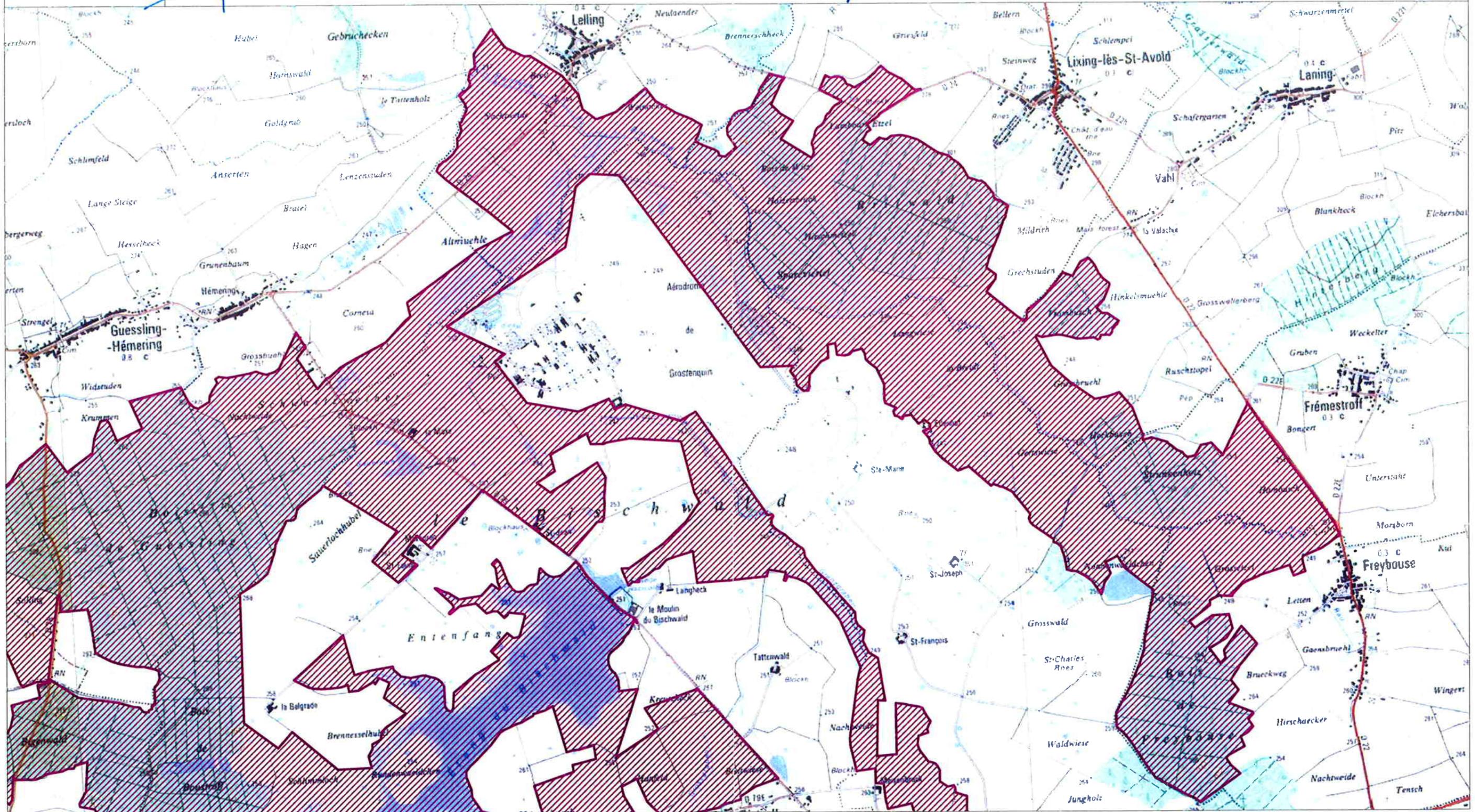
Signé le : **13 AVR. 2007**

Le ministre de la défense

Michèle ALLIOT-MARIE

Le ministre de l'écologie et du développement durable

Nelly OLIN



ZPS



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE
ET DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE

**SITE NATURA 2000 Plaine et étang du Bischwald (Partie Ouest)
FR4112000 (Moselle)**

Carte au 1/25 000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZPS.

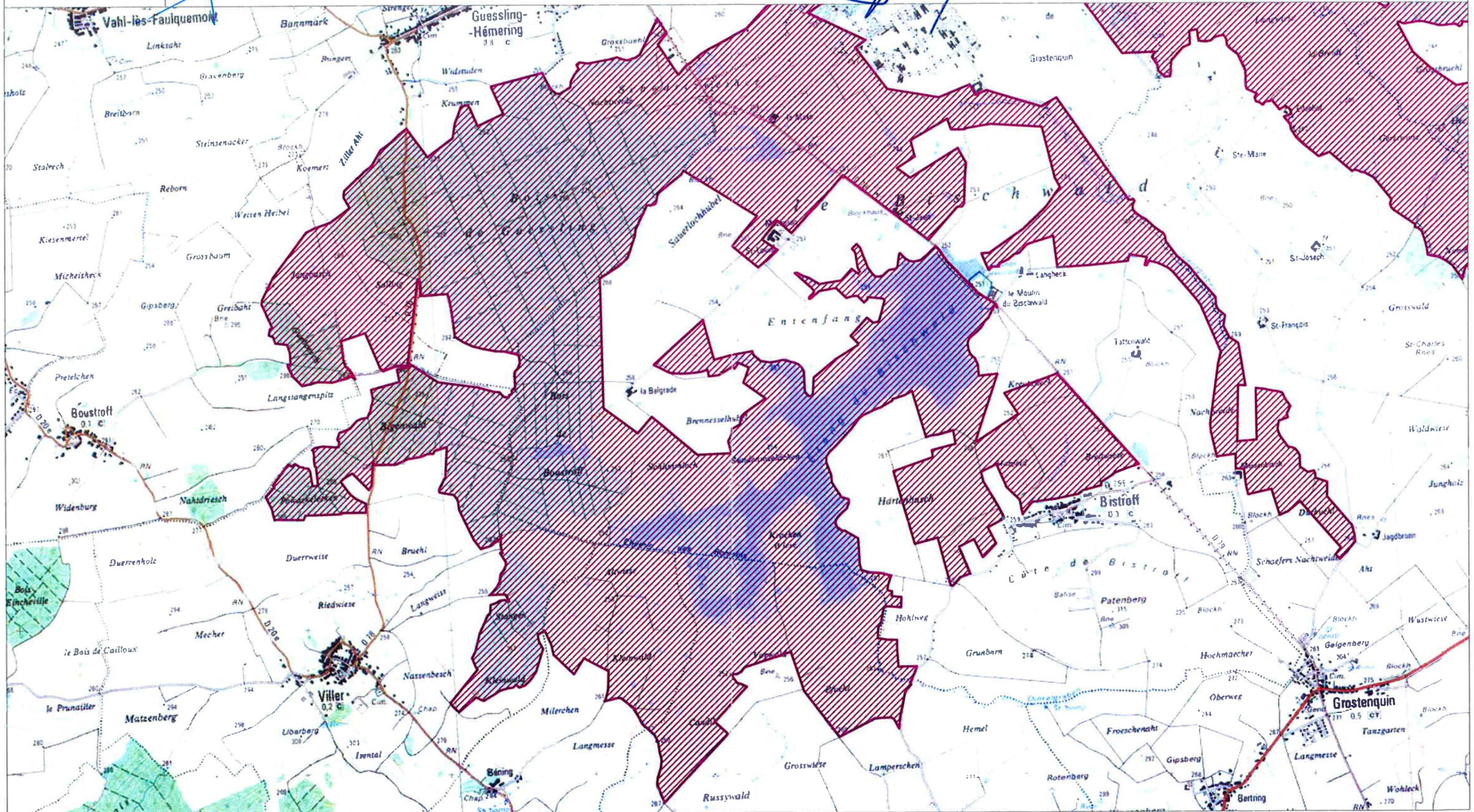
Signé le : **13 AVR. 2007**

Le ministre de la défense

Michele ALLIOT-MARIE

La ministre de l'écologie et du développement durable

Nelly OLIN



ZPS

NATURA 2000

FORMULAIRE STANDARD

POUR LES ZONES DE PROTECTION SPECIALE (ZPS)

POUR LES SITES ELIGIBLES COMME SITES D'INTERET
COMMUNAUTAIRE (SIC)

ET

POUR LES ZONES SPECIALES DE CONSERVATION (ZSC)

1. IDENTIFICATION DU SITE

<i>1.1. TYPE</i>	<i>1.2. CODE DU SITE</i>	<i>1.3. DATE DE COMPILATION</i>	<i>1.4. MISE A JOUR</i>
A	FR4112000	200211	200611

1.5. RELATION AVEC D'AUTRES SITES DE NATURA 2000

1.6. RESPONSABLE(S):

DIREN Lorraine / SPN-IEGB-MNHN

1.7. APPELLATION DU SITE:

PLAINE ET ETANG DU BISCHWALD

1.8. INDICATION DU SITE ET DATES DE DÉSIGNATION/CLASSEMENT:

DATE SITE PROPOSÉ ÉLIGIBLE COMME SIC:

DATE SITE ENREGISTRÉ COMME SIC:

DATE DE CLASSEMENT DU SITE COMME ZPS:

DATE DE DÉSIGNATION DU SITE COMME ZSC:

2. LOCALISATION DU SITE

2.1. COORDONNÉES DU CENTRE

LONGITUDE

E 6 39 35

W/E (Greenwich)

LATITUDE

49 0 36

2.2. SUPERFICIE (HA):

2512,00

2.3. LONGUEUR DU SITE (KM):

2.4. ALTITUDE (M):

MIN

246

MAX

266

MOYENNE

2.5. RÉGION ADMINISTRATIVE:

CODE NUTS

FR413

NOM DE LA RÉGION

Moselle

% COUVERT

100

2.6. RÉGION BIOGÉOGRAPHIQUE

Alpine

Atlantique

Boreale

Continentale

Macaronesienne

Mediterranéenne

3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

3.1. *TYPES D'HABITATS présents sur le site et évaluation du site pour ceux-ci:*

TYPES D' HABITAT ANNEX I:

CODE	% COUVERT	REPRÉSENTATIVITÉ	SUPERFICIE RELATIVE	STATUT DE CONSERVATION	EVALUATION GLOBALE
------	--------------	------------------	------------------------	---------------------------	-----------------------

3.2. ESPECES

mentionnées à l' Article 4 de la Directive 79/409/CEE

et

figurant à l'Annexe II de la Directive 92/43/CEE

et

évaluation du site pour celles-ci

3.2.a. ESPECES - OISEAUX visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION			EVALUATION DU SITE				
		Résidente	Migratoire		Population	Conservation	Isolement	Globale	
		Nidific.	Hivern.	Etape					
A021	Botaurus stellaris		1-2p	P	P	C	C	C	C
A027	Egretta alba			2-5i	>15i	C	B	B	B
A029	Ardea purpurea				P	D			
A031	Ciconia ciconia		2-3p	P	>20i	C	B	C	B
A037	Cygnus columbianus bewickii				0-5i	C	B	B	B
A038	Cygnus cygnus				0-5i	C	B	B	B
A068	Mergus albellus			5-10i	P	C	B	B	B
A073	Milvus migrans		7-10p		>200i	C	B	C	B
A074	Milvus milvus		0-1p		>5i	C	C	C	C
A075	Haliaeetus albicilla				V	C	B	B	C
A081	Circus aeruginosus		4-5p		P	C	B	C	B
A103	Falco peregrinus			0-2i	P	D			
A084	Circus pygargus		>2p		P	D			
A094	Pandion haliaetus				R	C	B	C	B
A127	Grus grus			0-100i	>1000i	C	B	C	B
A140	Pluvialis apricaria				>10i	D			
A197	Chlidonias niger				>10i	D			
A229	Alcedo atthis	P				D			
A338	Lanius collurio		>45p			D			
A060	Aythya nyroca				R	D			
A030	Ciconia nigra		0-1p			C	C	C	C
A238	Dendrocopos medius	>15p				C	B	C	B
A236	Dryocopus martius	>3p				C	B	C	B
A321	Ficedula albicollis		>15p			C	B	B	B
A001	Gavia stellata				V	D			
A176	Larus melanocephalus				V	D			
A098	Falco columbarius			R		D			
A072	Pernis apivorus		>2p		14i	D			
A034	Platalea leucorodia				V	D			
A119	Porzana porzana		R			D			
A082	Circus cyaneus				>15i	D			

3.2.b. ESPECES - Oiseaux migrateurs régulièrement présents sur le site non visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION			EVALUATION DU SITE				
		Résidente	Migratoire		Population	Conservation	Isolement	Globale	
		Nidific.	Hivern.	Etape					
A036	Cygnus olor		>8p	P	>100i	C	B	C	B
A004	Tachybaptus ruficollis		>9p		P	D			
A005	Podiceps cristatus		>15p	30-50i	>150i	C	B	C	B

A008	Podiceps nigricollis	R		P		D			
A391	Phalacrocorax carbo sinensis	25p	P	>100i		C	B	C	B
A028	Ardea cinerea	15-20p	P	>100i		D			
A039	Anser fabalis			0-10i		C	C	B	C
A041	Anser albifrons			0-25i		C	C	B	C
A043	Anser anser		P	>5i		D			
A048	Tadorna tadorna			1-12i		D			
A050	Anas penelope			20-50i	>150i	C	B	C	B
A051	Anas strepera	8p		10-20i	>100i	C	B	C	B
A052	Anas crecca			200-300i	>2500i	C	B	C	B
A053	Anas platyrhynchos	P	500-1000i	>2000i		C	B	C	B
A054	Anas acuta			5-10i	>30i		D		
A055	Anas querquedula	P		>10i		D			
A056	Anas clypeata	4p		5-10i	>250i		D		
A058	Netta rufina			>10i		D			
A059	Aythya ferina	P	100-200i	500-1000i		C	B	C	B
A061	Aythya fuligula	P	10-20i	>100i		C	B	C	B
A067	Bucephala clangula		1-5i	P		C	B	B	B
A070	Mergus merganser		20-60i	>100i		B	B	B	A
A125	Fulica atra	P	<100i	>1000i		D			
A142	Vanellus vanellus	5p	P	100-1000i		C	B	C	B
A153	Gallinago gallinago			>25i		D			
A160	Numenius arquata	P	P	>25i		D			
A298	Acrocephalus arundinaceus	18m				C	B	C	B
A336	Remiz pendulinus	P				D			
A099	Falco subbuteo	P				D			
A085	Accipiter gentilis	2p				D			
A086	Accipiter nisus	>1p				D			
A168	Actitis hypoleucos	>1p		>5i		D			
A025	Bubulcus ibis		R			D			
A137	Charadrius hiaticula			1-5i		D			
A113	Coturnix coturnix	>10p				D			
A096	Falco tinnunculus	>6p				D			
A123	Gallinula chloropus	>6p				D			
A233	Jynx torquilla	>7p				D			
A182	Larus canus			P		D			
A179	Larus ridibundus	>10p	>400i	P		C	B	C	B
A141	Pluvialis squatarola		P	P		D			
A118	Rallus aquaticus	>10m				D			
A155	Scolopax rusticola		P	P		D			
A165	Tringa ochropus			P		D			
A162	Tringa totanus			P		D			
A284	Turdus pilaris	>2p	850i	P		D			
A087	Buteo buteo	>10p	P	P		D			

3.2.c. ESPECES - MAMMIFERES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

3.2.d. ESPECES - AMPHIBIENS et REPTILES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

3.2.e. ESPECES - POISSONS visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

3.2.f. ESPECES - INVERTEBRES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

3.2 g. ESPECES - PLANTES visées à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

3.3. Autres espèces importantes de Flore et de Faune

GROUPE	NOM SCIENTIFIQUE	POPULATION	MOTIVATION
B M A R F I P			
B	<i>Lanius excubitor</i>	1p	A
B	<i>Emberiza schoeniclus</i>	>45m	D
B	<i>Asio otus</i>	>1m	C
B	<i>Alauda arvensis</i>	>10p	A
B	<i>Columba oenas</i>	0-5i	A
B	<i>Cuculus canorus</i>	>8m	C
B	<i>Dendrocopos major</i>	30p	C
B	<i>Dendrocopos minor</i>	>10p	C
B	<i>Emberiza citrinella</i>	>20m	A
B	<i>Galerida cristata</i>	0-1p	A
B	<i>Muscicapa striata</i>	>2p	A
B	<i>Oenanthe oenanthe</i>	P	A
B	<i>Passer montanus</i>	5-10p	A
B	<i>Phoenicurus Phoenicurus</i>	>4m	A
B	<i>Picus viridis</i>	15-20p	A
B	<i>Saxicola rubetra</i>	0-5p	A
B	<i>Saxicola torquata</i>	10-20p	A
B	<i>Streptopelia turtur</i>	10-20p	A
B	<i>Streptopelia decaocto</i>	>2p	C
B	<i>Strix aluco</i>	>4m	C
B	<i>Tyto alba</i>	P	A
B	<i>Hirundo rustica</i>	P	A

(B = Oiseaux, M = Mammifères, A = Amphibiens, R = Reptiles, F = Poissons, I = Invertébrés, P = Plantes)

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1. CARACTERE GENERAL DU SITE

Classes d'habitats	% couvert.
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	7
Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	2
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	36
Autres terres arables	17
Forêts caducifoliées	34
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	4
Couverture totale	100 %

Autres caractéristiques du site

La plaine du Bischwald, une cuvette dont l'altitude est comprise entre 240 et 280 mètres, est située au centre du département de la Moselle, entre Saint-Avold et Morhange, dans le bassin versant de la Nied du Bischwald (affluent de rive gauche de la Nied allemande).

Le site constitue un vaste complexe écologique, constitué de l'étang du Bischwald (210 ha) et des zones humides alentour, de la Nied du Bischwald et de ses nombreux petits affluents, du marais de Lelling, de prairies humides ponctuées de mares et structurées par un réseau de haies et de ripisylves, le tout bordé par des forêts communales, majoritairement conduites en futaies de Chênes sessiles.

4.2. QUALITE ET IMPORTANCE

L'étang du Bischwald et ses alentours sont connus depuis de nombreuses années par les ornithologues pour l'avifaune riche et diversifiée qu'ils accueillent tout au long de l'année, dont plusieurs espèces de l'annexe I de la directive 79/409/CEE Oiseaux (indiquées par un astérisque).

En période de reproduction, les roselières de l'étang abritent des espèces sensibles comme le Butor étoilé*, le Busard des roseaux* et plusieurs couples de Rousserolle turdoïde, espèce en forte régression. Le Martin-pêcheur d'Europe* est également présent sur le site ainsi qu'une petite population de Pie-grièche écorcheur*. Les massifs forestiers accueillent la Bondrée apivore*, le Gobemouche à collier*, la Cigogne noire*, le Pic mar* et le Pic noir* dans les futaies mûres, ainsi que la Pie-grièche écorcheur* dans les jeunes stades de futaie.

L'automne et le printemps voient passer de nombreux migrateurs comme la Guifette noire*, la Grue cendrée*, la Rémiz penduline, le Milan noir* (également nicheur), le Milan royal* ou encore le Balbuzard pêcheur*. Le site accueille la Grande Aigrette* mais peut également être fréquenté par l'Oie des moissons, l'Oie rieuse, le Cygne de Bewick* et le Cygne sauvage*, ce qui est à souligner. Le site est également un des rares sites français à avoir accueilli le Pygargue à queue blanche* et l'Aigle criard*.

La structure et la relative stabilité de l'étang du Bischwald permettent à de nombreux anatidés de passer l'hiver sur le site comme le Canard colvert, le Canard siffleur, la Sarcelle d'hiver, le Fuligule milouin mais aussi des espèces nordiques comme le Garrot à oeil d'or.

4.3. VULNERABILITE

Le site n'est pas considéré comme très vulnérable. On peut toutefois évoquer les changements potentiels de l'occupation des sols (transformation de prairies en terres cultivées qui aurait un effet négatif sur la qualité des eaux et les aspects paysagers). La conservation des zones en herbe pâturées et/ou fauchées, ainsi que les éléments paysagers associés, est un des enjeux importants dans la ZPS.

Enfin, le défaut d'entretien de certains milieux, comme les roselières, peut être la cause du déclin de certaines espèces d'oiseaux, tout comme le type d'exploitation forestière dont dépend également le maintien des populations d'espèces liées aux vieilles futaies.

4.4. DESIGNATION DU SITE

4.5. REGIME DE PROPRIETE

Propriété de particuliers, d'association (Conservatoire des Sites Lorrains), de l'Etat, de communes et de groupements.

4.6. DOCUMENTATION

DOR J-C - 1995, Avifaune du Bischwald, LPO Lorraine, 84 pages.
REDOUTE M - 2004, Mise en place d'une méthode d'évaluation des enjeux avifaunistiques des zones de protection spéciale (ZPS), "Plaine et étang du Bischwald, DIREN Lorraine, 19 pages.
CORSYN V - 2004, Conséquences de Natura 2000 sur les exploitations du Bischwald, Chambre d'Agriculture de la Moselle.
KNOCHEL A - 2005, Nature et Agriculture en plaine du Bischwald (57): un équilibre fragile, COL, 48 pages.

5. PROTECTION DU SITE ET RELATIONS AVEC CORINE

5.1. TYPES DE PROTECTION aux niveaux national et regional

CODE	% COUVERT.
FR31	1
FR24	31

5.2. RELATION AVEC D'AUTRES SITES PROTEGES

désignés aux niveaux national ou régional:

désignés au niveau international:

5.3. RELATION AVEC DES SITES CORINE BIOTOPES

6. IMPACTS ET ACTIVITES SUR LE SITE ET AUX ALENTOURS

6.1. IMPACTS ET ACTIVITES GENERAUX ET PROPORTION DE LA SUPERFICIE DU SITE AFFECTE

IMPACTS ET ACTIVITÉS SUR LE SITE

IMPACTS ET ACTIVITÉS AUX ALENTOURS du site

6.2. GESTION DU SITE

ORGANISME RESPONSABLE DE LA GESTION DU SITE

Etat, Communes, Particuliers...

GESTION DU SITE ET PLANS

Le périmètre du site comprend pour partie l'emprise militaire dite de l'aérodrome de Grostenquin. Ce site est utilisé pour l'entraînement au combat aéroterrestre. Il fait l'objet de passages d'exercice d'aéronefs militaires français et alliés. La piste sert à la dépose rapide, par voie aéroportée d'hommes et de matériels, qui sont ensuite déployés sur l'ensemble du camp militaire. Les accès aux secteurs militaires sont, soit restreints, soit interdits et doivent faire l'objet d'une autorisation de la part des autorités militaires. Le classement de ce site militaire ne devra pas faire obstacle à la protection de l'intégrité des activités militaires et à leur confidentialité. Des mesures de mise en oeuvre de ces principes devront figurer dans le document d'objectifs. Les orientations de conservation et de gestion seront définies dans le cadre du document d'objectifs; elles pourraient porter sur la sylviculture et l'agriculture pratiquées dans le site, la gestion de l'étang du Bischwald et du marais de Lelling.

7. CARTE DU SITE

Carte physique

<i>N° NATIONAL DE LA CARTE</i>	<i>ECHELLE</i>	<i>PROJECTION</i>	<i>DONNEES NUMERISEES DISPONIBLES(*)</i>
IGN 3513 O	25000	Lambert Conformal Nord (FR)	
IGN 3513 E	25000	Lambert Conformal Nord (FR)	

() Référence à l'existence de données numérisées*

Photographie(s) aérienne(s) jointe(s):

8. DIAPOSITIVES

4. DESCRIPTION DU SITE

4.7. HISTORIQUE